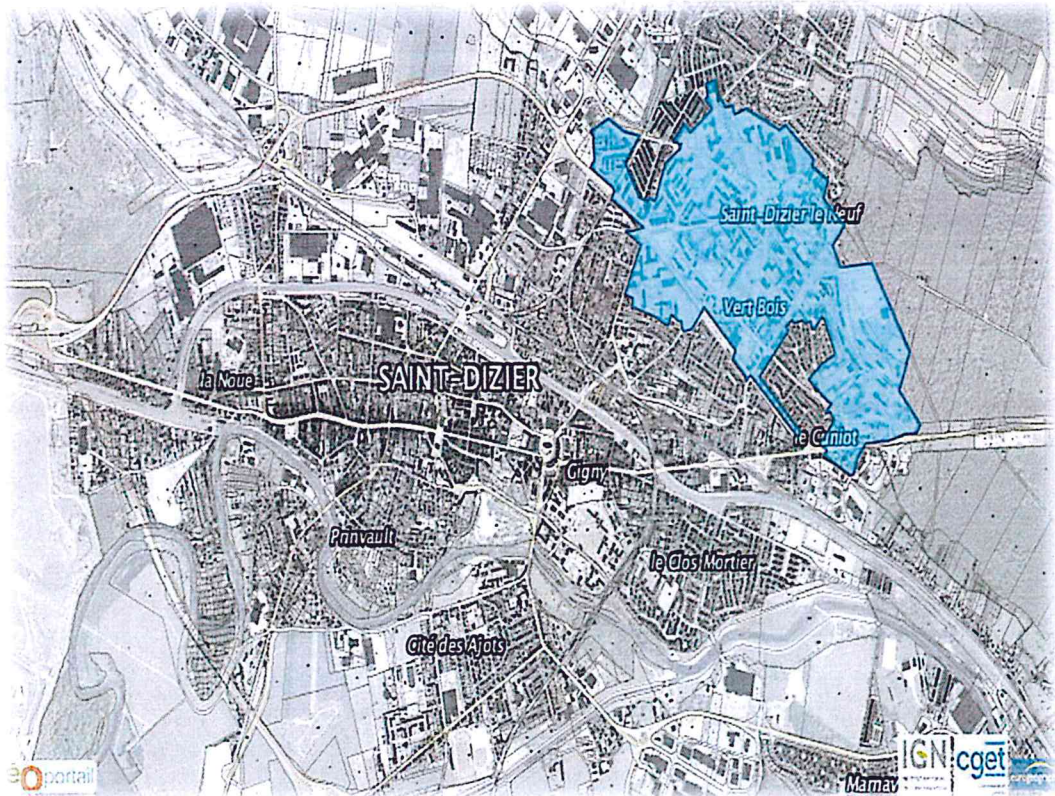


## Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération Saint-Dizier Der et Blaise



---

## Sommaire

<b>1. Préambule</b>	<b>3</b>
<b>2. Le territoire du contrat de ville</b>	<b>6</b>
<b>3. Les enjeux et fiches actions</b>	<b>9</b>
Pilier 1. Cohésion sociale	9
AXE 1. Favoriser le développement éducatif et la réussite scolaire pour tous	10
AXE 2. Construire un projet social partagé et fédérer les acteurs sociaux	13
AXE 3. Etoffer l'offre de santé du quartier prioritaire	15
AXE 4. Renforcer la sécurité, la prévention et l'accès au droit	16
AXE 5. Lutter contre les discriminations et renforcer l'accès au droit et la citoyenneté	17
Pilier 2. Cadre de vie et renouvellement urbain	28
AXE 1. Poursuivre le développement urbain et la diversification de l'habitat	29
AXE 2. Poursuivre la démarche de Gestion urbaine de proximité, au bénéfice des habitants du Vert-Bois et pour assurer une meilleure attractivité	30
Pilier 3. Développement économique et emploi	39
AXE 1. Soutenir le développement économique, au profit des habitants du Vert-Bois	40
AXE 2. Développer l'emploi et les parcours d'insertion des habitants du quartier du Vert Bois	41
<b>4. La gouvernance</b>	<b>50</b>
<b>5. Les engagements des partenaires</b>	<b>52</b>
<b>6. Les Annexes</b>	<b>57</b>



---

## 1. PREAMBULE

---

### L'évolution de la politique de la ville, par la loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine

La loi du 21 février 2014 réforme la politique de la ville dans l'ensemble de ses thématiques. Cette réforme prend corps dans la rédaction d'un Contrat de Ville qui engage ses signataires sur la période 2015-2020 et qui encadre la mise en œuvre des différents dispositifs de politique de la ville sur le territoire en arrêtant les enjeux et besoins, les moyens et les objectifs stratégiques avec des indicateurs qui seront déclinés dans un plan d'actions.

Les moyens dédiés à la mise en place de la nouvelle politique de la ville se concentrent sur une géographie prioritaire resserrée, avec un contrat unique, en mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités, avec la participation des habitants et portés par l'agglomération.

La loi organise le Contrat de Ville sur 3 piliers : « cohésion sociale », « cadre de vie et renouvellement urbain » et « développement de l'activité économique et de l'emploi ».

Une démarche de diagnostic a été conduite, à partir d'entretiens avec les acteurs locaux et d'analyse documentaire. Elle a recensé, par pilier et par thème, les éléments d'état des lieux et les dynamiques à l'œuvre sur le territoire. Ce diagnostic figure en annexe du Contrat de Ville. Ne sont ici rappelés que les principaux constats.

Les objectifs du nouveau contrat de ville de Saint-Dizier Der et Blaise ont été partagés par les partenaires et seront déclinés dans toutes les orientations de chaque pilier : « lutter contre la précarité qui s'enracine dans l'isolement », « ouvrir des perspectives aux habitants des quartiers » et « lutter contre toutes formes de discriminations ».

### La nouvelle géographie prioritaire

#### Une géographie prioritaire en partie renouvelée

La nouvelle géographie prioritaire définie par la loi pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 redessine la carte des quartiers abritant les ménages à bas revenus. L'identification des nouveaux quartiers devant bénéficier en priorité des crédits de la politique de la ville a été déterminée par le CGET à partir d'un critère unique de pauvreté et d'un seuil minimal de 1000 habitants par quartier.

Au total le nouveau contrat de ville de l'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise concerne **1 quartier prioritaire et 2 quartiers de veille**.

#### Les quartiers prioritaires

Le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixe la liste et le périmètre des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette liste fait l'objet d'une actualisation dans l'année du renouvellement général des conseils municipaux ou tous les trois ans si les évolutions observées le justifient.

#### Les quartiers de veille

Les quartiers de veille correspondent aux anciens quartiers du contrat urbain de cohésion sociale qui ne font pas partie des quartiers prioritaires en raison de leur population (inférieure à 1000 habitants) ou d'un revenu médian de leurs habitants supérieur au seuil de bas revenu retenu pour les quartiers prioritaires. Ces quartiers continueront à faire l'objet de



l'attention des signataires du contrat de ville en mobilisant leurs moyens de droit commun en termes d'ingénierie ou de solidarité locale.

Les dispositifs existant sur ces territoires peuvent être poursuivis : programme de réussite éducative, les actions en faveur de la cohésion sociale, de la prévention de la délinquance ou de l'accueil des nouveaux habitants.

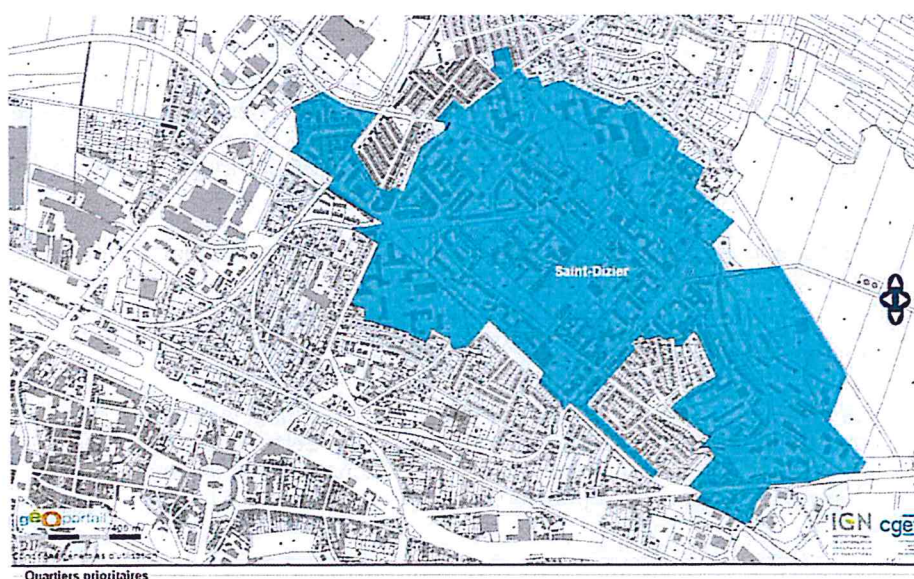
Les dispositifs d'observation et de suivi qui seront mis en place dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville intégreront les quartiers de veille afin d'aider les partenaires à adapter leur intervention dans ses quartiers en fonction de l'évolution de la situation économique et sociale et du contexte urbain.

### Le territoire vécu

La notion de territoire vécu correspond aux lieux régulièrement fréquentés par les habitants des quartiers de la politique de la ville qui ne sont pas présents dans les périmètres réglementaires définis en 2014. Il s'agit principalement d'équipements publics et de services d'intérêt collectif dont l'action bénéficie aux habitants de ces quartiers.

Ces territoires seront pris en compte dans la définition des actions à mettre en œuvre au titre du nouveau contrat de ville. Leurs périmètres seront définis avec les acteurs de terrain dans le cadre des projets de quartier.

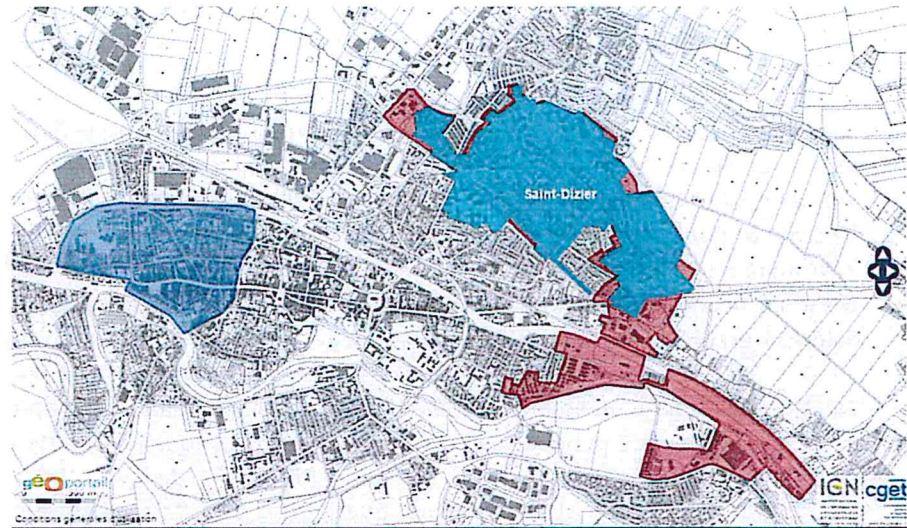
Ville	Quartier	Nombre d'habitants	Revenu médian
<b>Quartier prioritaire</b>			
Saint-Dizier	Vert-Bois	7 470	<b>8 300 €</b>
<b>Quartiers de veille</b>			
Saint-Dizier	Le Grand Lachat	750	<b>12 800 € (2011)</b>
Saint-Dizier	La Noue	2 790	<b>17 200 € (2011)</b>



Quartiers prioritaires de la politique de la ville fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'outre-mer  
■ Quartiers prioritaires  
Source : CGET - Janvier 2015

**Figure 1 : Nouvelle géographie prioritaire**





**Quartiers prioritaires**

Quartiers prioritaires de la politique de la ville fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'outre-mer

Quartiers prioritaires

Source : CGET - Janvier 2015

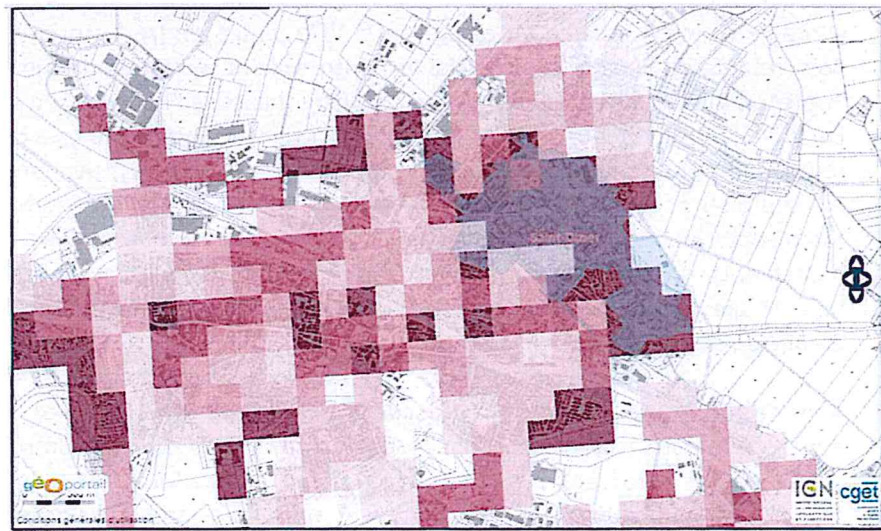
**Zus**

Zones urbaines sensibles fixées par le décret n°96-1150 du 20 décembre 1996 fixe la liste de 750 Zones urbaines sensibles (ZUS). Le décret n°2000-736 du 24 août 2000 ajoute le quartier «Nouveau Monts» de Mons-en-Baroeul à la liste des Zus et le décret n°2001-707 du 21 juillet 2001 modifie le périmètre de la Zus de Gigny (91). Les Zus ont été remplacées par les quartiers prioritaires de la politique de la ville le 1er janvier 2015 (cf loi Ville et cohésion urbaine du 21 février 2014)

Zones urbaines sensibles

Source : CGET

**Figure 2 : Nouvelle géographie prioritaire avec quartiers de veille**



**Quartiers prioritaires**

Quartiers prioritaires de la politique de la ville fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'outre-mer

Quartiers prioritaires

Source : CGET - Janvier 2015

**Taux des ménages à bas revenus**

Le nombre total de ménages dont le revenu fiscal par uc se situe en dessous du seuil de bas revenu (60 % de la médiane de la distribution) rapporté au nombre total de ménages

- moins de 4,2 %
- moins de 8,2 %
- moins de 17 %
- moins de 23 %
- moins de 35,7 %
- plus de 35,7 %

Source : Revenus fiscaux localisés 2010 - INSEE

**Figure 3 : Taux de ménages à bas revenus**



---

## 2. LE TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE

---

Saint-Dizier, 26 000 habitants, ville industrielle, cité de la métallurgie et de la fonte d'art, est la première ville de Haute-Marne et cinquième de Champagne-Ardenne.

Située à mi-chemin entre Paris et Strasbourg, elle forme avec les villes de Vitry-le-François (Marne) et Bar-le-Duc (Meuse), un « triangle » cohérent de 150 000 habitants. Entourée d'un environnement naturel de qualité (forêts haut-marnaises et proximité du lac du der, le plus grand lac artificiel d'Europe), elle est aussi la ville centre de la Communauté d'Agglomération, Saint-Dizier, Der & Blaise, (45 000 habitants).

Saint-Dizier a connu un essor considérable en termes d'emploi et de population, du fait de son riche tissu industriel, pendant Les Trente Glorieuses. La construction de nouveaux logements s'impose alors comme un impératif. Edgard PISANI, Préfet de la Haute-Marne initie en 1952 la création de Saint-Dizier-Le-Neuf, actuel quartier du Vert-Bois, marqué par un urbanisme de barres et de tours.

Diverses industries, comme les crèmes glacées Miko, ou encore les tracteurs Mc Cormick ont contribué à la prospérité de Saint-Dizier, avant que la ville ne subisse les effets de la crise des années 70 et ne connaisse une période de déclin démographique et économique.

Au milieu des années 1990, la ville de Saint-Dizier ne présente pas de cohérence urbaine entre ses différentes entités, la construction du Vert-Bois ayant délocalisé une partie du centre-ville de Saint-Dizier vers le nouveau quartier. Ce dernier connaît d'importantes tensions sociales et le centre-ville historique ne présente plus aucun dynamisme. Face à ce constat, la municipalité initie en 1999 un Grand Projet de Ville (GPV) qui s'articule autour de la rénovation du centre-ville et la réunification de la Ville. Parmi les actions symboliques figurent la déviation de la RN4, véritable coupure urbaine au centre de la Ville, entre centre historique et quartier du Vert-Bois, refonte du linéaire commercial en centre-ville et semi-piétonisation, réaménagement de l'Hôtel de Ville et de ses abords, restauration du théâtre à l'italienne, etc.

En 2004, la Ville compte parmi les premières à signer avec l'ANRU une convention de mise en œuvre d'un programme de rénovation urbaine (PRU). Dès lors, pendant 10 ans, près de 200 millions d'euros sont investis sur le quartier (ANRU et hors ANRU). Des barres sont démolies et remplacées par des espaces verts aménagés et de petits ensembles de logements à taille humaine. La construction de nombreux équipements est également financée, parmi lesquels un parc sportif, une pépinière d'entreprises, un collège et deux groupes scolaires, ainsi qu'un établissement pour personnes âgées.

Afin de renforcer son attractivité territoriale, Saint-Dizier investit également dans des équipements structurants à l'échelle du territoire, tels que le Centre Nautique (2004), le complexe cinématographique niché dans l'ancienne usine Miko à la tour emblématique (2006), un nouvel hôpital de grande capacité, qui accueille des patients à l'échelle du Triangle (2009), une salle de spectacle de 2000 places accueillant une saison culturelle ambitieuse et diversifiée (2014)

### **Un territoire fortement impliqué dans la Politique de la Ville**

#### Des politiques de développement social et urbain pour un projet de Ville et d'Agglomération

*La Ville de Saint-Dizier est impliquée depuis plusieurs décennies dans les différentes démarches et dispositifs de la Politique de la Ville. Marquée par de fortes coupures urbaines et notamment la RN4 isolant le quartier d'habitat social du Vert-Bois de l'ensemble de la Ville ; affectée par une démographie en forte baisse et confrontée à des pertes d'emploi*



---

*industriels affectant principalement les habitants des quartiers populaires et notamment ceux du Vert-Bois marqués par une précarisation de plus en plus accentuée, la Municipalité a développé un Projet de Ville qui visait à penser la ville dans sa globalité tout en menant des actions adaptées aux différents secteurs et quartiers.*

A travers le Contrat de ville 2000-2006 et le Projet de Rénovation Urbaine mis en œuvre à partir de 2004, cette stratégie a permis de jeter les bases d'une ville réunie et plus solidaire avec notamment l'effacement de la coupure physique majeure avec la requalification de la N4 en boulevard urbain dès 2001, et la déviation sud de Saint-Dizier, en 2003-2004, une requalification urbaine de grande envergure du quartier du Vert-Bois et la reconfiguration de la desserte en équipements entre l'ensemble des quartiers pour favoriser la mobilité et lutter contre l'enclavement.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé en 2007 a poursuivi une politique d'intégration sociale et d'insertion professionnelle renforcée pour les territoires prioritaires du Vert-Bois et du Grand Lachat (priorité 1) et La Noue (priorité 3).

Différents dispositifs ont accompagné l'action du CUCS, dans les domaines de l'éducation, de la parentalité, de la prévention..., relayés par plusieurs associations partenaires implantées dans le quartier.

## **Le quartier du Vert-Bois**

### Un quartier marqué par de fortes difficultés

Dans une agglomération bragarde de 45 000 habitants et au sein de la ville de Saint-Dizier qui en compte près de 26 000, le quartier du Vert-Bois accueille environ 7 470 habitants (soit un tiers de la population de Saint-Dizier). Quartier d'habitat social monofonctionnel, il concentre 4 400 logements du Vert-Bois dont plus de 80% sont des logements locatifs sociaux appartenant à l'Office Public de l'Habitat (OPH) de Saint-Dizier. Malgré de très nombreuses démolitions<sup>1</sup> dans le cadre du PRU, et hors PRU, motivées par une forte vacance, le quartier est très peu mixte, la majeure partie des ménages relogés l'ayant été sur place et la diversification de l'habitat ayant été amorcée mais nécessitant d'être renforcée dans les années à venir.

La population du Vert-Bois qui subit un très fort déclin démographique<sup>2</sup>, signe d'une perte d'attractivité mais aussi de l'absence de tension sur le marché du logement à l'échelle de la Ville, est marquée par des caractéristiques sociodémographiques spécifiques. Le quartier accueille une proportion de personnes seules bien supérieure à la celle de la commune (48%). Il concentre une population jeune (36% de moins de 25 ans) peu diplômée avec un taux de scolarisation de 47%. Enfin les familles monoparentales y sont nombreuses ainsi que les ménages bénéficiaires des prestations sociales.

De manière qualitative, plusieurs problématiques sont soulevées par les acteurs locaux qui mettent l'accent sur le vieillissement de la population, l'importance des femmes seules avec ou sans enfants et des phénomènes de repli sur soi et d'isolement d'une fraction de la population la plus précarisée.

Il est à souligner la concentration des interventions sociales et judiciaires sur ce quartier : la majorité des Actions Educatives à Domicile assurées par les professionnels du Conseil Départemental, et la moitié des mesures d'accompagnement judiciaires réalisées par les éducateurs de la PJJ sur Saint-Dizier. La forte présence des moins de 20 ans dans la population du quartier (28%<sup>3</sup>) est toutefois susceptible d'expliquer partiellement ce phénomène.

---

<sup>1</sup> Démolition de 1 000 logements (soit un quart du parc locatif de l'OPH) et la reconstruction de 250 autres sur le quartier.

<sup>2</sup> Entre 1999 et 2007 le Vert-Bois a connu une baisse de sa population de 27%. Cette baisse de population explique pour 90% la baisse de la population bragarde

<sup>3</sup> Source : INSEE.

---

## Une politique active de développement social et urbain

La rénovation urbaine du quartier a permis de faire évoluer considérablement le quartier du Vert-Bois : désenclavement, dé-densification avec la démolition de près de 1000 logements, 250 constructions nouvelles sur le quartier de petite taille et de qualité architecturale. Ce mouvement de diversification est amené à se poursuivre à moyen terme puisque le quartier recèle des disponibilités foncières importantes. Le quartier bénéficie également de l'atout majeur que lui confère une grande diversité d'équipements : salles de sport des collèges, parc sportif Louis Pergaud, MJC, Centre Social, centre commercial renforcés par les nouveaux projets dans le cadre du PRU (salle de spectacle Les Fuseaux, reconstruction d'un collège.....)

Des dynamiques encourageantes sont signalées avec les acquis de la rénovation urbaine qui redonne un sentiment d'appartenance positive aux habitants même si l'image du quartier tarde à évoluer ; il faut noter également une nette amélioration de la tranquillité publique dans un quartier qui avait connu des périodes plus sombres (trafics avérés et fortes nuisances, phénomènes d'émeute urbaine en 2007, etc.).

Au titre de **la géographie prioritaire de la Politique de la Ville**, le quartier du Vert-Bois a été inscrit en Zone Urbaine Sensible et en Zone de Sécurité Prioritaire et bénéficie aussi des moyens financiers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé entre L'Etat et la Ville de Saint-Dizier en mars 2007 et reconduit jusqu'au 31 décembre 2014. Plus de la moitié des bénéficiaires des actions CUCS sont des habitants du Vert Bois.

**En matière d'action sociale, les habitants du quartier bénéficient de nombreux dispositifs et politiques publiques**, dans les domaines de l'éducation, des loisirs, de l'insertion sociale et économique. On peut citer par exemple :

- Le *Programme de Réussite Educative*, installé en 2006 et qui met en œuvre une centaine de parcours chaque année.
- Le *Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance* (CISPD) qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).
- Les *clauses d'insertion* dans le cadre de la rénovation urbaine qui ont permis de réaliser depuis 2009 plus de 250 000 heures pour les marchés de travaux.
- Le *Contrat Educatif Local* (CEL), avec des acteurs comme la MJC, le Centre Social, l'AQGL ou d'autres acteurs de l'éducation populaire tels que Léo Lagrange ou le Centre Laïque d'Education et de Loisirs (CLEL) ;
- Le *Pôle santé du quartier* qui regroupe plusieurs professionnels socio-médicaux ; un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), un Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP), un Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP), un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), un Institut Médico-Educatif (IME), un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), des foyers pour adultes handicapés.
- Des *réponses importantes en matière de petite enfance* : crèches, réseau d'assistantes maternelles, actions du Centre Social ; accompagnement à la parentalité : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAPP), actions portées par La Maison, le Centre Social
- etc...



---

## 3. LES ENJEUX ET FICHES ACTIONS

---

### Pilier 1. Cohésion sociale

Le pilier cohésion sociale vise à réduire la pauvreté, à renforcer le lien social et la solidarité entre les générations. Les actions relevant de ce pilier traitent de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la culture, des loisirs, des activités physiques et sportives, de l'accès aux droits et aux services, de la citoyenneté par la maîtrise d'un socle de codes et références culturelles partagées ainsi que de la langue française, de la lutte contre les discriminations et du soutien aux associations.

L'ensemble des domaines d'activités repérés ici pourra faire l'objet d'actions portées dans le cadre du contrat. Néanmoins, il est nécessaire d'agir en cohérence avec les besoins repérés sur le territoire dans le cadre des évaluations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de différents diagnostics réalisés ces dernières années dans les domaines de la santé, du sport, de la petite enfance, de la prévention et de l'accès aux droits. Il est également important d'éviter le saupoudrage financier et de favoriser au contraire le soutien au développement et à la pérennisation d'actions structurantes pour le territoire. C'est pourquoi l'Etat et la collectivité souhaitent prioriser l'action commune sur les objectifs stratégiques suivants :

<b>AXE 1. Favoriser le développement éducatif et la réussite scolaire pour tous</b>	<b>10</b>
Enjeu 1. Réduire les écarts de réussite scolaire en renforçant le partenariat avec l'Ecole	11
Enjeu 2. Poursuivre les efforts de soutien à la parentalité dès le plus jeune âge	11
Enjeu 3. Poursuivre la lutte contre l'échec scolaire	11
Enjeu 4. Développer l'offre éducative globale	12
Enjeu 5. Se doter des moyens d'observation et de suivi de la réussite et des parcours scolaires	13
<b>AXE 2. Construire un projet social partagé et fédérer les acteurs sociaux</b>	<b>13</b>
Enjeu 1. Développer l'offre de service autour des domaines suivants : jeunesse, vie associative, action sociale et personnes âgées	14
Enjeu 2. Faciliter l'accès aux services notamment pour les personnes les plus captives en développant un réseau de référents quartier, le soutien à la mobilité et l'accompagnement des usagers.	15
<b>AXE 3. Etoffer l'offre de santé du quartier prioritaire</b>	<b>15</b>
Enjeu 1. Finaliser et pérenniser la dynamique engagée en matière de projet santé	15
Enjeu 2. Engager une réflexion sur une contractualisation avec l'ARS dans le cadre d'un Contrat Local de Santé	15
<b>AXE 4. Renforcer la sécurité, la prévention et l'accès au droit</b>	<b>16</b>
Enjeu 1. Décliner les grands axes de la STSPD sur le quartier du Vert-Bois	16
Enjeu 2. Porter une attention particulière aux problématiques spécifiques repérées sur le Vert-Bois.	16
<b>AXE 5. Lutter contre les discriminations et renforcer l'accès au droit et la citoyenneté</b>	<b>17</b>
Enjeu 1. Développer l'accès aux droits pour les habitants du quartier par des actions en lien avec la Maison de la Justice et du Droit	17
Enjeu 2. Proposer des actions de sensibilisation à l'ouverture inter-culturelle et renforcer les connaissances inter-confessionnelles pour favoriser la mixité et appréhender les différentes pratiques pour mieux les comprendre et faciliter le vivre-ensemble.	17
Enjeu 3. Porter de façon transversale, pour toutes les actions prévues dans le Contrat de Ville, une attention spécifique aux jeunes filles et femmes du quartier (accès à la culture, aux loisirs, aux sports, à la formation, à l'emploi, ...)	17
Enjeu 4. Développer la participation citoyenne	17

---

## AXE 1. Favoriser le développement éducatif et la réussite scolaire pour tous

### Rappel des principaux constats du diagnostic

- Une représentation importante des moins de 20 ans à l'échelle de la ville et une forte concentration à l'échelle du quartier du Vert-Bois (28.4%).
- Références nationales à l'entrée en 6ème : 21,8 % des élèves de QPV ont un retard d'un an ou plus à l'entrée en 6ème contre 12,3% hors QPV.
- Références nationales à la fin du collège : un écart de plus de 10 points sépare le taux de réussite au brevet selon que les collèges comptent une forte proportion d'élève en QPV ou pas (73 % contre 85%)
- Références nationales en fin de seconde : 55 % des élèves de QPV s'orientent vers la voie professionnelle, contre 30 % hors QPV.
- Localement, les indicateurs de l'Education Nationale pour le QPV sont :
  - taux de scolarisation des 2 ans : 34,8 %
  - taux de boursiers en collège : 63,8 %
  - taux de redoublement en 3ème : 2,8
  - taux de retard d'un an et plus à l'entrée en 6ème : 9,1
  - taux de passage en seconde générale (en juin 2014) : 63,4 %
  - taux de réussite au diplôme national du Brevet (juin 2014) : 82,4 %
- Les établissements scolaires du quartier sont placés en REP, ce qui mobilise pour l'Education Nationale des moyens supplémentaires pour participer à l'accompagnement éducatif et la réussite scolaire, à savoir :
  - dispositif « plus de maîtres que de classes » : 2 ETP
  - Coordination REP+ : 1,5 ETP
  - Décharge de direction pour les écoles primaires: 0,75 %
  - Surcoût dû à l'application des seuils spécifiques aux écoles primaires et à la prise en compte des de la scolarisation des 2 ans : 7 ETP
  - Surcoût dû à l'application des seuils spécifiques pour les collèges : 7,5 ETP
  - Moyens spécifiques REP pour les collèges : 5 ETP
  - Suppléments d'assistants d'éducation et d'assistants pédagogiques : 4 ETP
  - Un constat de carence éducative et de comportements déviants dans les collèges (agressivité verbale notamment, tensions...)
  - Une problématique de distance et de manque d'intérêt ou de projet scolaire pour une fraction de la jeunesse, notamment pour les plus de 16 ans
  - Un taux de couverture de l'accueil du jeune enfant de 42,8% inférieur à la moyenne départementale et nationale
- De nombreuses réponses apportées sur le territoire grâce à une mobilisation de l'Education nationale, de la Ville de Saint-Dizier, de la CAF et des acteurs associatifs
  - la géographie prioritaire de l'Education nationale
  - les dispositifs de l'Education Nationale (SEGPA, ULIS, RASED, ELCO) et les moyens spécifiques dus à la géographie prioritaire (REP+)
  - des actions du CUCS, autour des thématiques « parentalité » et « citoyenneté »
  - un programme de réussite éducative depuis 2006 avec la création d'un espace de médiation « La Maison », le ciblage de « l'Accueil Educatif du Soir » pour les écoles du QPV, des agents coordonnateur dédiés à l'accueil et la relation avec les familles dans les écoles du QPV, l'intervention d'un psychologue et d'une diététicienne auprès des familles repérées par l'équipe pluridisciplinaire...



- 
- o une offre diversifiée en matière de petite enfance mais des enjeux de renforcement de la couverture
  - o un Contrat Educatif Local (CEL) qui fédère l'offre de service : la MJC, le Centre Social, l'AQGL ou d'autres acteurs de l'éducation populaire tels que le Club Léo Lagrange ou le Centre Laïque d'Education et de Loisirs (CLEL), divers clubs de sports et de loisirs

## **Les enjeux et les orientations**

### ***Enjeu 1. Réduire les écarts de réussite scolaire en renforçant le partenariat avec l'Ecole***

Orientation 1 : Coordonner les actions éducatives du parcours scolaire et piloter les mesures éducatives pour compléter le droit commun

Orientation 2 : Adapter le PRE à la nouvelle géographie prioritaire et au public de collège

### ***Enjeu 2. Poursuivre les efforts de soutien à la parentalité dès le plus jeune âge***

Orientation 1 : Mieux accompagner les parents dans leur mission éducative et renforcer leurs liens avec le système scolaire :

- De nombreuses actions existent déjà, notamment dans le cadre de l'Education Nationale (la mallette des parents par exemple), le Café des parents organisé par le Centre social, les activités « Eveil et Jeux » du Club Léo Lagrange, mais aussi le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAPP) ...
- Il s'agira dans le cadre du Contrat de Ville de poursuivre les efforts de soutien à la parentalité, dès le plus jeune âge en rapprochant l'école et les parents et en s'appuyant entre autres sur le programme de réussite éducative et en mobilisant les moyens dédiés dans le cadre du dispositif REP+
- Par ailleurs, les partenaires s'engagent à étudier le déploiement d'autres actions et notamment **la création d'un LAEP** pour l'accueil des parents et enfants de 0 à 6 ans par la Caisse d'Allocations Familiales. Considérant que la maîtrise de la langue française constitue un facteur essentiel pour permettre aux parents de s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants, les partenaires veilleront à développer et promouvoir l'offre de formation disponible sur le territoire en matière de prévention de l'illettrisme, d'ateliers sociolinguistiques de Français langues Etrangères (FLE).

Orientation 2 : Renforcer les coopérations EN/Agglomération/CAF afin de proposer une offre globale complémentaire, coordonnée et lisible pour les usagers et les partenaires

- La collectivité est en cours d'établissement d'une stratégie éducative du territoire constituant un cadre de référence pour la coordination de ces actions avec celles de l'éducation nationale et de la CAF permettant plus de lisibilité pour les partenaires. Une instance de coordination partagée entre ces trois institutions en découlera.
- Considérant que malgré les nombreux dispositifs existants, l'offre n'est pas toujours suffisamment connue et appropriable par les usagers et même les professionnels, les partenaires veilleront à la rendre davantage lisible, en développant les supports d'information et de communication (guide des ressources existantes) mais aussi en développant des espace de rencontre et d'information (point d'information sur le quartier...).

### ***Enjeu 3. Poursuivre la lutte contre l'échec scolaire***

Orientation 1 : Maintenir et développer les dispositifs de soutien éducatif à proposer aux élèves

- De nombreuses réponses pédagogiques sont à la disposition des élèves du quartier rencontrant des difficultés scolaires, grâce aux moyens déployés par l'Education nationale, notamment dans le cadre du dispositif REP+ (accompagnement éducatif, enseignants et personnels éducatifs renforcés...). Une classe relais donne des résultats intéressants pour des cas spécifiques d'élèves en rupture, des cellules de veille permettent un suivi rapproché d'élèves en difficulté, etc. Le Programme de réussite éducative assure un accompagnement éducatif personnalisé pour de

---

nombreux enfants du quartier et il faut également citer les actions déployées dans le cadre du Contrat Educatif Local (CEL), et par le monde associatif.

- Ces actions seront pérennisées et développées dans le cadre du Contrat de Ville. Elles seront complétées par **des temps de rencontre** entre l'Education nationale et les autres acteurs du quartier, à fins d'échange et de meilleure coordination de la réponse éducative.

Orientation 2 : Engager une réflexion sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans

- Une dynamique est déjà engagée dans ce domaine avec une classe de 2 ans existante sur le quartier. L'Education nationale dans le cadre de la Refondation de l'Ecole souhaite développer ce dispositif qui concourt à accroître les chances de réussite scolaire.

Orientation 3 : Lutter contre le décrochage scolaire

- Il s'agira d'optimiser les dispositifs existants (dispositif « REPARS » à l'intention des jeunes décrocheurs entre 14 et 16 ans, plateforme de suivi du décrochage scolaire, moyens de suivi de l'Education nationale, PRE) pour prévenir le plus en amont possible le décrochage scolaire.
- Le réseau FOQUALE et la MLDS seront mobilisés et renforcés par les partenaires pour soutenir leur action et proposer des solutions complémentaires si nécessaire
- La communication et la promotion de l'apprentissage seront renforcées avec les partenaires pour ouvrir de nouvelles perspectives aux élèves des quartiers
- La collaboration avec l'EPIDE sera renforcée pour proposer des solutions concrètes aux jeunes
- Le Théâtre, par la maîtrise de son corps et de la langue qu'il permet, tire l'enfant hors du cercle de l'isolement, voire de la violence. La pratique de cette discipline tout au long de l'année sur des projets étudiés avec l'Education Nationale, l'agglomération et la ville est un outil valorisant pour participer et conforter les dispositifs déjà existant
- Des missions de service civiques sont à mettre en place et coordonner pour proposer des activités qualifiantes aux jeunes et leur permettre d'entrer dans un parcours de formation

***Enjeu 4. Développer l'offre éducative globale***

Orientation 1 : Favoriser la réappropriation par chacun de son histoire et de ses origines

- A partir du constat de l'importance de la prise en compte et de la valorisation de l'identité culturelle dans la construction citoyenne des jeunes et des enfants, il s'agira de développer un parcours sur la thématique de l'archéologie entre l'Agglomération, la Ville de Saint-Dizier et l'Education nationale, afin d'amener au sein des classes et des familles un questionnement sur les origines tant individuelles que collectives.

Orientation 2 : Mobiliser l'ensemble des ressources éducatives, culturelles et sportives du territoire, les rendre accessibles et les coordonner

- De nombreuses ressources éducatives, culturelles et sportives existent dans le quartier et plus largement sur la Ville de Saint-Dizier. Il s'agira d'accompagner les enfants et les jeunes vers ces activités, en levant les freins financiers, culturels et sociaux et en matière de mobilité.
- Un projet de Point Information Jeunesse implanté au sein du quartier sera étudié en lien avec le CIO, la MILO et l'Espace Métiers
- Selon les capacités d'accueil de la crèche il pourra être proposé des places au profit des enfants de moins de 2 ans permettant à ce lieu d'être une premier espace de socialisation et de mixité.

Orientation 3 : Renforcer l'accueil de la petite enfance

- Une étude petite enfance a été commanditée par la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier en vue d'une réflexion sur l'accueil du jeune enfant. Un meilleur maillage du territoire par le réseau d'assistantes maternelles est actuellement à l'étude.



---

**Enjeu 5. Se doter des moyens d'observation et de suivi de la réussite et des parcours scolaires**

**Orientation 1 : Mettre en place un dispositif de suivi et de partage des données sur la réussite scolaire**

- La connaissance des parcours scolaires est essentielle pour identifier les points de difficulté, mesurer les écarts de résultats entre les élèves du quartier prioritaire et leur environnement (ville, agglomération, département, académie) ; évaluer l'impact des actions mises en place et pouvoir les réorienter le cas échéant.
- Les partenaires (Education nationale, Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise) définiront de concert les indicateurs pertinents afin de les inscrire dans le cadre des moyens d'évaluation du Contrat de Ville et détermineront les modalités de transmission et de suivi de ces indicateurs dans le cadre du Contrat de Ville.
- Il s'agira de définir un cadre de partage régulier de ces données dans le cadre du comité de pilotage de la stratégie éducative du territoire actuellement à l'étude.
- Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux informations sur le décrochage scolaire.

**Partenaires, Plans et Schémas mobilisables (non exhaustif)**

***Les partenaires***

- Education nationale
- Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise
- Ville de Saint-Dizier
- CAF
- Conseil Départemental
- DDCS

***Les acteurs***

- Les établissements scolaires
- Programmes de Réussite éducative
- Structure socio-culturelle
- Centres sociaux
- Opérateurs associatifs (sportifs, culturels, santé, scientifiques et techniques...)

***Les plans et schémas***

- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
- Programme de Réussite Educative – Villes – Etat
- Schéma Directeur de Services aux Familles (CAF)
- Stratégie Educative du Territoire (Ville – Agglomération – Education Nationale) en cours d'étude

**AXE 2. Construire un projet social partagé et fédérer les acteurs sociaux**

**Rappel des principaux constats**

- Une population précaire et fragilisée, avec des difficultés socio-économiques très marquées (le revenu fiscal médian sur le quartier a fortement baissé entre 2005 et 2009 et présente des écarts importants avec le reste de la ville de Saint-Dizier)
- Un vieillissement progressif (les plus de 60 ans passant de 13 à 17% entre 1999 et 2011)
- Une faible mixité sociale
- Une proportion de personnes seules très importante (48%) bien supérieure à celle de la commune et notamment beaucoup de femmes seules
- Une part des ménages monoparentaux un peu plus importante que sur le reste de Saint-Dizier (17,5%)
- Une tendance au repli sur soi évoquée par les partenaires
- Un déficit d'image qui reste d'actualité malgré les efforts réalisés au niveau urbain
- Des manques identifiés, en matière d'offre jeunesse (notamment en matière de prévention spécialisée)
- Une vie associative à redynamiser

- 
- Des besoins en terme de relais pour le repérage et l'accompagnement/orientations des populations les plus éloignées des institutions et les moins mobiles

## **Les enjeux et les orientations**

**Cet axe transversal du Contrat de Ville définit l'objectif prioritaire** de construire un lieu de vie sur le quartier du Vert-Bois qui soit un lieu d'information, d'animation, d'orientation, d'accompagnement vers les services publics, les loisirs, le sport, le droit, l'éducation et la culture dans le cadre notamment du rapprochement des structures d'éducation populaire.

Il se décline en deux enjeux principaux :

***Enjeu 1. Développer l'offre de service autour des domaines suivants : jeunesse, vie associative, action sociale et personnes âgées***

### Orientation 1 : Construire une politique jeunesse adaptée aux enjeux du quartier prioritaire

- Considérant l'enjeu essentiel que représente la jeunesse sur le quartier, les fortes difficultés qu'elle rencontre et la relative inadaptation des services offerts actuellement (manque de coordination entre les acteurs jeunesse, manques identifiés notamment pour les jeunes les plus en difficultés...), il s'agit de construire ou d'adapter une offre ambitieuse, pluridisciplinaire, et accessible à tous les publics dans les domaines de l'éducation, des loisirs, de l'insertion, de la prévention...).
- Cet objectif passe :
  - 1- par la réalisation d'une stratégie éducative de territoire comprenant un volet spécifique au quartier du Vert Bois
  - 2- le rapprochement des deux structures actuelles d'éducation populaire du quartier du Vert-Bois

### Orientation 2 : Renforcer, soutenir, structurer la vie associative

- La vie associative sur le quartier du Vert-Bois est vieillissante, moins dynamique qu'à d'autres périodes et peu structurée. Elle doit être soutenue pour jouer pleinement son rôle (formation des acteurs associatifs, soutien à la création, moyens d'ingénierie). Par ailleurs, il s'agit de veiller à assurer une complémentarité des actions associatives en coordination avec l'action municipale pour répondre aux besoins de la population.
- Dans le cadre du Contrat de Ville, une réflexion sur la « sécurisation » des projets associatifs sera menée dans le cadre de conventions pluriannuelles, pour les porteurs de projet investis dans des actions de longue durée.
- La fixation d'objectifs aux associations et leur évaluation pour un meilleur suivi. Dans le domaine du sport, cette démarche s'inscrira en lien avec la définition d'un projet politique sportif combinant les impacts sociaux, économiques et de notoriété du sport.

### Orientation 3 : Redéfinir une politique d'action sociale adaptée au quartier prioritaire

- Les partenaires du Contrat de Ville identifient de nombreux habitants qui vivent dans des conditions précaires mais qui ne vont pas vers les institutions qui seraient à même de les aider.
- Il s'agira dans le cadre d'une redéfinition de l'action sociale sur le quartier de développer des réponses adaptées permettant d'aller vers des catégories spécifiques de ménages fragilisés (personnes seules, monoparentaux...).

### Orientation 4 : Anticiper le vieillissement du quartier et répondre aux besoins des personnes âgées

- En étudiant et en objectivant la situation des personnes âgées sur le quartier et en définissant un projet global d'offre de services adaptée (adaptation du logement, services, loisirs...).



---

**Enjeu 2. Faciliter l'accès aux services notamment pour les personnes les plus captives en développant un réseau de référents quartier, le soutien à la mobilité et l'accompagnement des usagers.**

Orientation 1 : Développer les relais de proximité en direction de la population la plus captive

- En construisant un réseau de référents au sein des services publics avec une mise en place si nécessaire d'une permanence au sein d'une structure, à même d'accompagner ces personnes vers les services publics, les loisirs, le droit, l'éducation.
- « Allé vers » : il s'agira de développer une démarche proactive visant à prendre appui sur des éducateurs, si nécessaire, pour aller à la rencontre du public les plus éloignés des institutions.

Orientation 2 : Favoriser et accompagner la mobilité

- Il s'agira d'étudier, de développer et soutenir le cas échéant les moyens adaptés pour renforcer la mobilité : transport à la demande, plate-forme de mobilité, la signalisation adaptée, les transports alternatifs etc.

### **AXE 3. Etoffer l'offre de santé du quartier prioritaire**

#### **Rappel des principaux constats**

- A Saint-Dizier, 3 problématiques majeures repérées : la surconsommation d'alcool et des opiacés ; une baisse de la démographie des professionnels de santé ; les problématiques de santé mentale
- Un projet territorial de santé partagé avec les acteurs (2012), autour de 3 axes majeurs d'intervention : la lutte contre les conduites addictives avec la constitution du **réseau Saint Dizier actions santé** ; La prévention dans le cadre de l'hygiène alimentaire et corporelle ; la lutte contre la désertification médicale
- Le Pôle santé du Vert-Bois : un plan d'action de grande envergure dans le cadre de la rénovation urbaine pour maintenir et développer l'offre de soins sur le quartier
- Une offre complémentaire dans le domaine sanitaire et social (Résidence pour personnes âgées, association « SOS Femmes accueil », internat pour l'accueil des enfants et adolescents autistes...)
- Des structures du quartier Vert-Bois mobilisées sur la thématique santé en matière de sensibilisation

#### **Les enjeux et les orientations**

**Enjeu 1. Finaliser et pérenniser la dynamique engagée en matière de projet santé**

Orientation 1 : Mettre en œuvre les projets identifiés dans le cadre du « réseau Saint-Dizier actions santé » -

- en assurant la pérennité du CAARUD, l'installation d'une consultation jeunes consommateurs, la coordination des acteurs de la santé (maintien des Ateliers Santé-Ville), la formation des acteurs locaux associatifs et institutionnels, la prévention en direction des publics et l'accompagnement vers le soin.

Orientation 2 : Assurer une coordination des structures de santé présentes sur le quartier et définir leur niveau de participation au projet social de territoire

**Enjeu 2. Engager une réflexion sur une contractualisation avec l'ARS dans le cadre d'un Contrat Local de Santé**

Orientation 1 : Améliorer la connaissance et l'observation des données de santé sur la ville et le quartier

- En réalisant un diagnostic global à l'échelle de Saint-Dizier (état de santé des habitants des quartiers : mortalité, morbidité, santé de la mère et de l'enfant, santé mentale, maladie chronique) et en documentant plus finement l'augmentation de l'addiction aux drogues dures, notamment.

## **AXE 4. Renforcer la sécurité, la prévention et l'accès au droit**

### **Rappel des principaux constats**

- Un recul global de la délinquance générale est observable depuis quelques années sur Saint-Dizier, y compris au quartier du Vert-Bois.
- Un effet positif de la rénovation urbaine avec une véritable amélioration sur le quartier du Vert-Bois
- Mais une vigilance à maintenir sur le quartier : des occupations de halls d'immeubles qui persistent, une concentration des interventions sociales et judiciaires sur le quartier (due pour partie à la part importante de la population juvénile), l'existence de trafics de drogue même si peu visible
- Un cadre d'action : la « Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance » (STSPD) qui constitue le volet sécurité du Contrat de Ville
- Le classement du quartier du Vert-Bois en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) en novembre 2012, avec des moyens policiers supplémentaires, de nouvelles méthodes de travail et des outils partagés
- Une coopération inter-acteurs de qualité (police nationale, police municipale, bailleurs, ville, établissements scolaires)
- Mais des manques repérés par les partenaires : présence de professionnels dans le quartier en soirée et le week-end ; enjeux de prévention insuffisamment pris en compte ; difficulté à entrer en contact avec les publics jeunes les plus éloignés des institutions

### **Les enjeux et les orientations**

#### ***Enjeu 1. Décliner les grands axes de la STSPD sur le quartier du Vert-Bois***

Orientation 1 : Mieux identifier les mineurs et jeunes majeurs les plus exposés à la délinquance, et notamment les primo-délinquants

- Afin de les accompagner et les suivre individuellement dans la durée notamment dans le cadre de la Cellule de Coopération Opérationnelle du Partenariat en mobilisant les moyens qui y sont associés et en partageant les informations pour la mise en place de « parcours individualisés ».

Orientation 2 : Mieux repérer les atteintes aux personnes, les violences intrafamiliales et améliorer leur prise en charge en mettant en réseau l'ensemble des institutions et services concernés et en assurant une permanence physique d'un travailleur social au sein du commissariat

Orientation 3 : Déployer les moyens humains et les moyens techniques en les mettant en « réseau » via les instances de la ZSP.

Orientation 4 : Conforter la réponse judiciaire, souvent la plus attendue, pour ne pas laisser s'installer, après le sentiment d'insécurité, le sentiment d'impunité

#### ***Enjeu 2. Porter une attention particulière aux problématiques spécifiques repérées sur le Vert-Bois.***

Orientation 1 : Renforcer la présence de proximité (hors police) en soirée, notamment pour les jeunes.

- Notamment, en multipliant les points de contacts auprès des jeunes et en mettant en place une réponse adaptée (médiation, éducateurs, activités professionnalisantes et activités de loisirs)

Orientation 2 : Assurer une permanence sociale au sein du commissariat.



---

## **AXE 5. Lutter contre les discriminations et renforcer l'accès au droit et la citoyenneté**

### **Rappel des principaux constats**

- Un diagnostic territorial « Intégration et lutte contre les discriminations » (2006) qui pointait une stigmatisation territoriale avérée du quartier du Vert Bois et l'existence de discriminations en matière d'accès à l'emploi notamment pour les jeunes.
- Une population féminine, peu mobile, isolée plus touchée par le chômage et une pauvreté accrue
- Une population étrangère plus forte à Saint-Dizier que dans l'ensemble de la Haute-Marne (en 1999, 5,7% à Saint-Dizier, contre 2,8% pour la Haute-Marne) et plus fortement concentrée sur le quartier du Vert-Bois (10,4%)
- Des dispositifs en matière de droit des femmes (déléguée aux droits des femmes, CIDFF, une structure d'accueil spécifique sur Saint-Dizier -SOS femme accueil-)
- Plusieurs associations investies sur l'accès aux droits : CIDFF, ADAJ, AHMI
- L'ouverture d'une Maison de la Justice et du Droit
- En matière de participation des habitants : fonds de participation des habitants, mise en place d'un conseil citoyen en mars 2015.

### **Les enjeux et les orientations**

***Enjeu 1. Développer l'accès aux droits pour les habitants du quartier par des actions en lien avec la Maison de la Justice et du Droit***

***Enjeu 2. Proposer des actions de sensibilisation à l'ouverture inter-culturelle et renforcer les connaissances inter-confessionnelles pour favoriser la mixité et appréhender les différentes pratiques pour mieux les comprendre et faciliter le vivre-ensemble.***

- Favoriser l'échange des différentes cultures par des ateliers (linguistique, cuisine, couture, jeux, histoire...)
- Favoriser la maîtrise d'un socle de références culturelles partagées

***Enjeu 3. Porter de façon transversale, pour toutes les actions prévues dans le Contrat de Ville, une attention spécifique aux jeunes filles et femmes du quartier (accès à la culture, aux loisirs, aux sports, à la formation, à l'emploi, ...)***

***Enjeu 4. Développer la participation citoyenne***

- En donnant les moyens au conseil citoyen de s'investir au mieux sur le quartier et en l'associant étroitement à la mise en œuvre et au suivi du Contrat de Ville et de la Rénovation Urbaine

**ACTION 1 : Education / Soutien à la parentalité / Programme de réussite éducative**

<p><b>OBJECTIF(S)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le développement de parcours de réussite éducative et scolaire</li> <li>- Mieux intégrer et accompagner les parents dans leurs missions éducatives</li> <li>- Intégrer les parents comme partenaires et bénéficiaires des actions pour renforcer les liens avec le système éducatif</li> <li>- Renforcer la lutte contre le décrochage scolaire</li> </ul>
<p><b>AXES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se doter d'un référentiel globalisé à l'échelle du territoire en matière de politique éducative afin de mieux coordonner et animer l'action des différents acteurs et dispositifs (REP+, CISPD, Contrat de Ville, PEDT, etc.). Lui adjoindre une instance de coordination.</li> <li>- Dans ce cadre, se doter de moyens d'observation et de suivi de la réussite des élèves et des parcours scolaires</li> <li>- Evolution du Programme de réussite éducative</li> <li>- Développer le partenariat avec la CAF sur la parentalité</li> <li>- Ouvrir l'école aux parents pour une meilleure intégration au système éducatif</li> <li>- Développer les outils de lutte contre l'illettrisme et de soutien à la parentalité, notamment dans le cadre de leurs relations avec l'Education Nationale (Ecole des parents, mallette des parents)</li> <li>- Recenser et proposer des missions de service civique</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES A ASSOCIER</b></p>	<p>Education Nationale (notamment dans le cadre du REP+), Caf, Etat, Agglomération et Ville de Saint Dizier, Acteurs associatifs, La Maison, PJJ, conseil citoyen, conseil départemental, Maison des Ados</p>
<p><b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b></p>	<p>L'Education Nationale (REP + qui permet de mobiliser des moyens supplémentaires pour les établissements ciblés, classe relais...)</p> <p>La Ville de Saint Dizier (PRE, PEDT) et l'Agglomération</p> <p>La CAF (Convention Territoriale Globale)</p> <p>FPH</p> <p>Etat</p>
<p><b>RESULTATS ATTENDUS</b></p>	<p>Réussite scolaire des jeunes du quartier, meilleure prise en charge des jeunes en situation d'échec scolaire et réduction du nombre de décrocheurs ;</p> <p>Meilleurs implication des parents dans la réussite de leurs enfants</p>

---

	Rédaction d'un référentiel globalisé à l'échelle du territoire en matière de politique éducative partagé Amélioration constatée du partage d'information et de données
INDICATEURS	Constitution de l'instance de coordination et fréquence des réunions de la stratégie éducative globale de territoire Augmentation des actions co-construites entre les partenaires Nombre de sorties positives de parcours de réussite éducative Nombre de décrocheurs et de retards en 6 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> taux de scolarisation pour les moins de 3 ans taux de boursiers en et hors zone EP taux de réussite aux diplômes du brevet et du baccalauréat.



## ACTION 2 – Restructuration de l’offre de service à la population – Pôle socio-culturel

OBJECTIF(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Favoriser les lieux d’échanges et de rencontres pour renforcer la vie sociale et l’animation du quartier et ainsi réduire l’isolement et l’exclusion</li> <li>– Répondre aux besoins identifiés en matière d’offre de services autour des domaines suivants : la jeunesse, la vie associative, l’action sociale et les personnes âgées</li> <li>– Faciliter l’accès aux services publics</li> </ul>
AXES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Construire un lieu de vie sur le quartier du Vert Bois qui soit un lieu d’information, d’animation, d’orientation, d’accompagnement vers les services publics, les loisirs, le droit, l’éducation, le sport et la culture dans le cadre notamment du rapprochement des structures d’éducation populaire MJC/Centre social</li> <li>– Rationnaliser et coordonner les interventions et les offres existantes des différentes associations, des services publics et de la collectivité <ul style="list-style-type: none"> <li>○ aide au renouvellement du tissu associatif du quartier</li> <li>○ meilleure complémentarité entre les actions existantes et à venir</li> <li>○ sécurisation des projets associatifs dans le cadre de projets co-construits permettant des conventions pluriannuelles.</li> </ul> </li> <li>– Valoriser les initiatives sportives éducatives ou favorisant la cohésion sociale</li> <li>– Faciliter l’accès aux services publics notamment pour les personnes les plus éloignées en développant un réseau de référents quartier au sein des services publics, le soutien à la mobilité et l’accompagnement des usagers</li> <li>– Développer des outils d’approche des publics les plus éloignés des institutions (éducateurs hors les murs, ...)</li> <li>– Mise en place d’un Point Information Jeunesse</li> </ul>
PARTENAIRES ASSOCIER	<p>A Les associations et structures de proximités présentes sur le quartier (MJC, Centre Social, AHMI, SOS Femmes Accueil, la MAS...) ou y intervenant (Maison des Ados, Club Léo Lagrange, CLEL, clubs sportifs)</p> <p>Les acteurs institutionnels (CCAS, Services de l’agglomération, et de</p>

	l'Etat, les bailleurs, la CAF, la CIRCO, Pôle Emploi, Mission Locale notamment), le conseil citoyen
PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville et Agglo</li> <li>- Etat et services déconcentrés</li> <li>- La CAF</li> <li>- Le Conseil Départemental</li> </ul>
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Émergence d'une tête de réseau pour les acteurs associatifs et d'éducation populaire, correspondant aux besoins du quartier en matière de services et de loisirs</li> <li>- Capacités d'ingénieries renforcées sur le quartier pour favoriser la co-construction des actions et faciliter leur mise en œuvre et leur suivi</li> <li>- Meilleur accès aux services publics pour les populations qui en sont les plus éloignées</li> </ul>
INDICATEURS	<p><b>De moyens :</b> Constitution d'un pôle socio culturel unique au sein du quartier du Vert-Bois, recrutement d'éducateurs, de moniteurs et d'animateurs, ainsi que d'un directeur de la structure Constitution d'un réseau de référents quartier au sein des services publics</p> <p><b>De résultats :</b> Taux d'accès aux prestations sociales Taux de participation du public aux activités et événements associatifs et municipaux Taux de publics nouveaux pris en charge Nombre et typologie des bénéficiaires</p>

### ACTION 3 – Actions culturelles

OBJECTIF(S)		Favoriser l'intégration, la maîtrise de soi, le respect de l'autre
AXES CONDITIONS MISE EN ŒUVRE	ET DE	<p>L'ensemble de ces initiatives vise à favoriser un contact dans la durée entre les jeunes et la culture. Cette démarche implique la mise en place d'ateliers réguliers</p> <p><b>THEATRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la maîtrise du corps et du langage</li> <li>- Faire le lien entre l'école, la saison culturelle de la collectivité et les professionnels intervenants, d'autant plus qu'il s'agissait d'une des conditions au financement du centre culturel par l'ANRU</li> </ul> <p><b>ARCHEOLOGIE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser un questionnement sur notre histoire commune</li> <li>- Valoriser l'identité culturelle dans la construction citoyenne</li> <li>- Confirmer les possibilités d'options sur cette thématique dans les établissements scolaires</li> <li>- S'appuyer sur les différents chantiers de fouilles pour rendre plus concret l'enseignement théorique</li> <li>- Valoriser le caractère pluridisciplinaire de cette thématique (histoire, géographie, économie, biologie...)</li> </ul> <p><b>CULTURES URBAINES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre plus accessible la culture au sens large, à travers la danse, les arts plastiques, le théâtre, le sport... et plus globalement toute forme d'expression corporelle et artistique.</li> <li>- Favoriser la création et la diffusion</li> </ul>
PARTENAIRES ASSOCIER	A	Education Nationale DRAC INRAP Conseil départemental et Arts Vivants 52 Conseil régional Associations culturelles
PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES		DRAC Arts Vivants 52 et Conseil départemental Conseil régional Mécénat culturel
RESULTATS ATTENDUS		<p>Une meilleure maîtrise du langage, du corps et des émotions afin de lutter contre la radicalisation et la violence</p> <p>Réappropriation par les jeunes de leur identité et de leur culture afin d'ouvrir les possibilités d'un débat apaisé sur ces thématiques dans l'objectif du mieux vivre ensemble</p>



---

	Etablissement d'un lien avec les familles Développement des résidences d'artistes
INDICATEURS	Nombre d'élèves inscrits aux options archéologie Nombre de classes participant aux parcours théâtre Nombre de jeunes participant aux ateliers cultures urbaines

## ACTION 4 – SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

<p><b>OBJECTIF(S)</b></p>	<p>Structurer l'action de prévention et de lutte contre la délinquance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre les violences urbaines, les atteintes volontaires à l'intégrité physique, le trafic de stupéfiants, les cambriolages et l'économie souterraine</li> <li>- Mieux identifier, et ceci le plus en amont possible, les mineurs et jeunes majeurs les plus exposés à la délinquance</li> <li>- Animer et coordonner le réseau des acteurs (police, justice, travailleurs sociaux, éducation nationale, ...)</li> <li>- Conforter la réponse judiciaire pour ne pas laisser s'installer, après le sentiment d'insécurité, le sentiment d'impunité.</li> </ul>
<p><b>AXES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE</b></p>	<p>S'inscrire dans le cadre du Conseil Intercommunal et interdépartemental de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de sa stratégie, ainsi que dans les priorités identifiées au sein de la ZSP.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La SISPD (jointe en annexe) est mise en œuvre au sein de groupes de travail :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Groupe éducation – prévention – citoyenneté</li> <li>o Groupe dissuasion et prévention situationnelle</li> <li>o Groupe sanction – réparation et aide aux victimes</li> <li>o Groupe de suivi des situations individuelles</li> </ul> </li> <li>- Quant à la ZSP, elle repose sur la mise en place de deux cellules, la CCOFSI et la CCOP</li> </ul> <p>Mettre en réseau l'ensemble des institutions et services concernés et en assurant une permanence physique d'un travailleur social au sein du commissariat</p> <p>Développer et assurer un suivi de l'accueil des TIG et des mesures de réparation</p> <p>Développer et exploiter le parc de vidéo protection</p> <p>Poursuivre la cartographie des faits de délinquance</p> <p>Prévenir et lutter contre la toxicomanie</p> <p>Maintenir les actions et les partenariats avec la PJJ</p> <p>Assurer une meilleure prise en charge des troubles psychiatriques (ou du comportement)</p> <p>Poursuivre les opérations tranquillité vacances et développer les opérations tranquillité seniors</p>

	Etudier la déclinaison de dispositifs nationaux existants au niveau local
<b>PARTENAIRES A ASSOCIER</b>	Conseil citoyen, Procureur de la République, Education Nationale, Associations d'aide aux victimes, de prévention, de lutte contre les addictions, associations d'éducation populaire et associations sportives, Conseil Départemental, bailleurs, transporteur, PJJ, SPIP, Gendarmerie, Police Nationale, services de l'Etat et de l'agglomération. Déléguee aux Droits des Femmes.
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance MILDECA Mairie et Agglomération Saint Dizier Der et Blaise Conseil Départemental
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	Baisse de la délinquance générale et des mineurs en particulier Qualité de l'échange d'information au sein du réseau Amélioration du sentiment de sécurité
<b>INDICATEURS</b>	Evolution des chiffres de la délinquance Nombre de personnes prises en charge dans le cadre d'un TIG Nombre de personnes prises en charge par le travailleur social au sein du commissariat



## ACTION 5 – ACCES AU DROIT

<p><b>OBJECTIF(S)</b></p>	<p>Répondre aux besoins du public en matière d'accès au droit, structurer et simplifier les services et les démarches en matière de justice de proximité.</p> <p>Assurer une présence judiciaire de proximité (accès au droit, aide aux victimes, favoriser les modes alternatifs de règlement des litiges du quotidien).</p> <p>Faciliter les échanges entre magistrats, élus, policiers, associations et travailleurs sociaux.</p>
<p><b>AXES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE</b></p>	<p>S'appuyer sur la Maison de la Justice et du Droit dans le cadre des orientations du CDAD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en matière pénale : mettre en œuvre une réponse adaptée à la petite délinquance par le recours à des mesures alternatives aux poursuites; suivi du contrôle judiciaire de l'application des peines</li> <li>- en matière civile : régler les litiges du quotidien (consommation, voisinage, logement) en mettant en place des solutions amiables (médiation, conciliation, etc.) ;</li> <li>- des permanences gratuites et confidentielles organisées par des avocats, des notaires, des huissiers...,</li> </ul> <p>Organiser des projections-débats à destination des jeunes dans le cadre de Ciné Justice</p> <p>Organiser des stages de responsabilisation sécurité routière, stupéfiants et citoyenneté</p>
<p><b>PARTENAIRES A ASSOCIER</b></p>	<p>CDAD/SPIP/ PJJ/ DIRECCTE          ADAJ/ CIDFF/ AEM/ AHMI/ APAJH          Avocats/ Notaires/ Huissiers          Délégués du procureur/ Conciliateur de justice          Police Nationale/ Gendarmerie          Déléguée du Droit des Femmes</p>
<p><b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b></p>	<p>CDAD          FIPD</p>
<p><b>RESULTATS ATTENDUS</b></p>	<p>Un accès au droit pour tous simplifié          Renforcement de la citoyenneté par la connaissance des droits et devoirs de tous les citoyens          Développement des mesures alternatives à la sanction et au règlement des litiges</p>

---

INDICATEURS	Typologie et nombre de personnes accueillies à la MJD Nombre de permanences juridiques assurées et nombre de bénéficiaires Typologie et nombre de mesures alternatives
-------------	--

---

## Pilier 2. Cadre de vie, renouvellement urbain habitat

Le Plan Stratégique Local du quartier du Vert-Bois (en annexe du Contrat de Ville) inspire le volet cadre de vie et renouvellement urbain du Contrat de Ville. Il décline l'enjeu transversal de « sécuriser les acquis du 1<sup>er</sup> Projet de Rénovation Urbaine et d'affirmer le rôle du quartier du Vert-Bois au sein de la ville et de l'agglomération, notamment en matière d'équipement, d'habitat et de qualité du cadre de vie ».

Le quartier du Vert Bois a été retenu pour figurer parmi les sept quartiers d'intérêt régional. Le PSL et le PRIR (en annexe du contrat) fait office de protocole de préfiguration au moment de la signature du contrat, dans l'attente de la validation par le Préfet de la répartition de l'enveloppe régionale pour chaque projet retenu.

*Pour rappel : les grandes orientations du Plan Stratégique Local*

**ACTION 1.** RENOUEUR AVEC LE SENS DU LIEU - POURSUIVRE L'INTEGRATION DU QUARTIER DANS LE TERRITOIRE

**ACTION 2.** INTERVENIR PRIORITAIREMENT SUR LE CENTRE COMMERCIAL DE L'AVENUE ALLENDE

**ACTION 3.** POURSUIVRE LES ACTIONS SUR LE PARC LOCATIF ANCIEN DU VERT-BOIS

**ACTION 4.** AFFIRMER LA TRANSITION PROGRESSIVE VERS L'HABITAT INDIVIDUEL

**ACTION 5.** LA GESTION DANS LE TEMPS DES ESPACES LIBRES

**ACTION 6.** RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU LIEU

**ACTION 7.** RENFORCER LA GOUVERNANCE POUR UNE MEILLEURE VISIBILITE DES ACTIONS

**ACTION 8.** AMELIORATION DES ACTIONS DE COMMUNICATION

<b>AXE 1. Poursuivre le développement urbain et la diversification de l'habitat</b>	<b>29</b>
Enjeu 1. Affirmer la mutation progressive du cadre bâti du Vert-Bois au bénéfice du logement individuel	29
Enjeu 2. Intervenir prioritairement sur le secteur du centre commercial	29
Enjeu 3. Construire et aménager les espaces publics en valorisant le patrimoine naturel du quartier (coulée verte et la proximité de la forêt) et en favorisant leur réappropriation par les habitants	29
<b>AXE 2. Poursuivre la démarche de Gestion urbaine de proximité, au bénéfice des habitants du Vert-Bois et pour assurer une meilleure attractivité</b>	<b>30</b>
Enjeu 1. Pérenniser et développer la démarche GUP dans le quartier du Vert-Bois et à l'échelle de la ville de Saint-Dizier (axes du PSL)	30
Enjeu 2. Favoriser la participation des habitants dans la démarche GUP	30

---

## **AXE 1. Poursuivre le développement urbain et la diversification de l'habitat**

### **Rappel des principaux constats**

- Un véritable projet de ville, porté dans la durée (du GPV au PRU) à partir d'un schéma directeur qui vise à réunifier une ville coupée en deux, avec des actions fortes pour le désenclavement du quartier (suppression des ouvrages de la RN4, devenir des rives du canal, requalification des axes Nord/Sud...)
- Un PRU d'ampleur (150M€) aujourd'hui en voie d'achèvement qui a permis une transformation en profondeur du quartier
  - Des démolitions massives et le renouvellement de l'offre de logements dans le Vert-Bois et sur le reste du territoire (reconstitution et diversification de l'offre)
  - Une trame urbaine reconfigurée
  - Un véritable effort sur la mixité fonctionnelle (forte intervention sur les équipements, restructuration du centre commercial, Pôle santé, pépinière d'entreprises et locaux d'activités...)
- Mais un projet qui n'est pas achevé : des secteurs du quartier peu ou pas impactés par le PRU, ce qui freine le retour à l'attractivité du quartier : centre commercial insuffisamment traité ; parcelles libres sans vocation déterminées à réinscrire dans le projet urbain ; axe de l'avenue Pisani à renforcer (ne fait pas assez le lien entre les différents quartiers, etc...)

### **Les enjeux et les orientations**

#### ***Enjeu 1. Affirmer la mutation progressive du cadre bâti du Vert-Bois au bénéfice du logement individuel***

- Le quartier devient un acteur majeur du parcours résidentiel des habitants de l'agglomération toute entière. L'importance du foncier disponible permet une mutation progressive proposant au sein de la ville de Saint-Dizier une offre de logements individuels et à loyer libre.
- Il s'agit donc de poursuivre la politique de renouvellement du logement en continuant les programmes de démolition, de réhabilitation et de résidentialisation du parc ancien. Et réaliser des réhabilitations thermiquement plus performantes et adaptées au vieillissement de la population.
- En lien avec la stratégie de rééquilibrage contenue dans le Programme Local de l'Habitat, cet enjeu s'accompagne d'une reconstitution de logements locatifs sociaux hors site et hors Saint-Dizier (échelle d'agglomération)

#### ***Enjeu 2. Intervenir prioritairement sur le secteur du centre commercial***

- La dégradation du centre commercial du Vert-Bois fragilise aujourd'hui le bilan du PRU et l'attractivité du quartier
- Dans le cadre de l'avenant de clôture à la convention de PRU, il a été décidé d'accompagner l'acquisition et la démolition d'une partie du centre commercial.
- L'étape suivante permettra de réaménager le site du centre commercial actuel ainsi que ses abords puis de procéder à l'aménagement d'un micro pôle commercial de proximité.

#### ***Enjeu 3. Construire et aménager les espaces publics en valorisant le patrimoine naturel du quartier (coulée verte et la proximité de la forêt) et en favorisant leur réappropriation par les habitants***

- Prolonger la coulée verte « la Buse », en investissant ses franges de façon progressive pour produire de l'habitat individuel
- Réaménager le boulevard Dunant dont la vocation de desserte devient confidentielle en raison des démolitions opérées sur ce secteur : transformation du boulevard en rue jardin reliant le parc du Foirail à la coulée verte La buse ; le boulevard devenant ainsi une rue ponctuée d'espaces paysagers et vouées en priorité à l'usage d'une mobilité douce.



- La gestion des terrains libérés devient l'opportunité de la réalisation d'un véritable projet paysager autour des principes suivants :
  - « dé-densifier » et amplifier le changement d'image grâce à l'offre en pavillonnaire permet de renforcer le « tissage » entre le Vert-Bois et les quartiers pavillonnaires voisins et ainsi fragmenter la perception du collectif
  - Explorer l'articulation possible entre vie de quartier, animation et « nouvelles ressources » grâce au développement des vergers collectifs, jardins partagés et jardins ouvriers, en lien avec un dispositif d'animation.

## **AXE 2. Poursuivre la démarche de Gestion urbaine de proximité, au bénéfice des habitants du Vert-Bois et pour assurer une meilleure attractivité**

### **Rappel des principaux constats**

- Une charte GUP signée en 2006 (Ville de Saint-Dizier, Etat, OPH) et élargie en 2010 à l'ensemble des signataires de la convention ANRU, autour des objectifs suivants :
  - gérer les phases travaux pour limiter les nuisances et les dysfonctionnements
  - mettre en place les conditions d'une gestion de qualité dans le quartier
  - prévenir les risques de déclasserement des secteurs non touchés par le PRU
  - favoriser l'appropriation par les habitants des transformations du quartier
  - établir une stratégie de communication sur les changements
  - promouvoir les comportements durables.
- Une amélioration du partenariat et des résultats opérationnels, notamment sur la réactivité (traitement des dysfonctionnements).
- Une bonne coopération OPH/ Police (tour régulier des caves).
- Des diagnostics en marchant : un diagnostic organisé par la Ville (deux fois par an)/un diagnostic organisé par l'OPH toutes les 3 semaines (OPH, police municipale, DDT, Ville, etc...) qui a permis d'intégrer dans des chantiers d'insertion une partie rénovation de bâtiments du parc
- Une généralisation en cours à échelle de la Ville Saint Dizier (7 secteurs dont 2 sur périmètre Vert Bois), avec un chargé de mission proximité

### **Les enjeux et les orientations**

#### ***Enjeu 1. Pérenniser et développer la démarche GUP dans le quartier du Vert-Bois et à l'échelle de la ville de Saint-Dizier (axes du PSL)***

- En renforçant les dynamiques inter-bailleurs
- En élargissant la Gestion Urbaine de Proximité aux autres secteurs identifiés dans l'intercommunalité
- En développant des espaces publics de convivialité, notamment à l'Est du quartier du Vert-Bois
- En améliorant les performances de service rendu aux habitants, en lien avec les objectifs des conventions d'utilité sociale et des conventions d'abattement TFPB qui seront annexés par avenant au présent contrat de ville.

#### ***Enjeu 2. Favoriser la participation des habitants dans la démarche GUP***

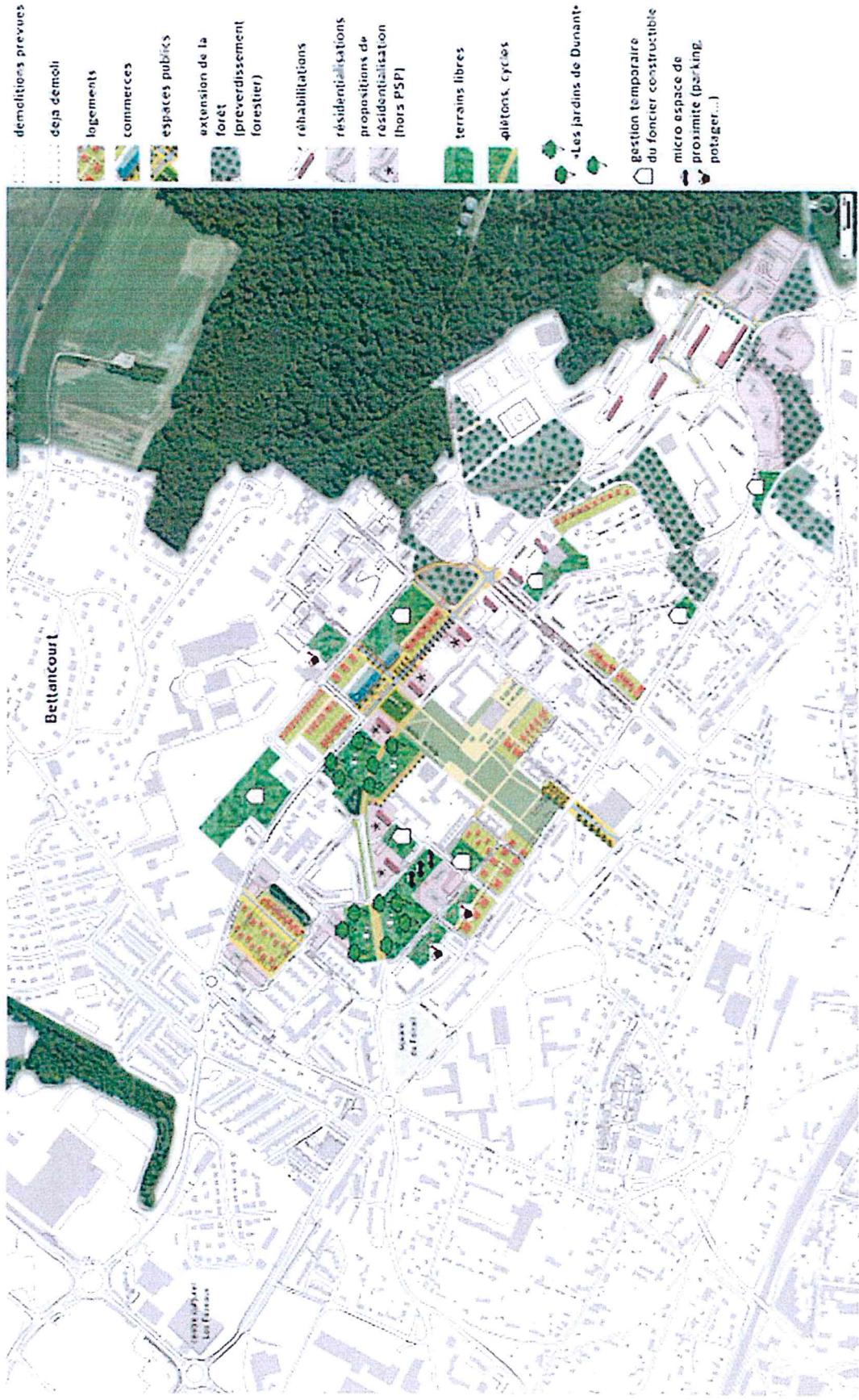
Il s'agira d'associer étroitement les habitants (et notamment le Conseil citoyen et les amicales de locataires) à la démarche GUP : diagnostic en marchant, concertation sur les espaces de proximité, animation d'activités et d'événements type pass' quartier et jardins partagés, etc.

#### ***Enjeu 3. Favoriser la participation des habitants dans la démarche GUP***

- Définir une politique partenariale d'accès au logement social et de gestion du relogement en formalisant une stratégie commune aux bailleurs, à l'Etat et à la collectivité concernant l'accès au logement locatif social.

- 
- En formalisant un plan de relogement inter-bailleur.
  - En s'engageant à établir avant fin 2015 la convention partenariale de mixité sociale afin de s'inscrire dans le cadre de l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale en matière d'attribution de logements sociaux et de relogement, qui sera annexée par avenant au présent contrat.

# SCHEMA DIRECTEUR 2014/2020 - SYNTHESE



**ACTION 6 – Requalification et animation des espaces publics -  
GUP - Participation des habitants**

<p><b>OBJECTIF(S)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la mise en valeur du cadre de vie</li> <li>- Permettre aux habitants de s'approprier les espaces libérés par la rénovation urbaine et les sensibiliser au respect de l'entretien de ces espaces</li> <li>- Favoriser la diffusion et l'échange d'information sur les projets portés sur le quartier, en s'appuyant sur le conseil de quartier et le pôle socio-culturel</li> </ul>
<p><b>AXES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finaliser la trame viaire et la requalification urbaine du quartier</li> <li>- Utiliser et gérer les réserves foncières libérées par les démolitions pour favoriser et promouvoir le vivre ensemble             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Réalisation de jardins ouvriers et aménagements de supports d'initiatives locales.</li> <li>o Affirmation de la présence de la forêt au sein du quartier.</li> </ul> </li> <li>- Développement d'activités d'animations, d'évènements et de vie sociale en partenariat avec les associations du quartier dans les espaces publics pour favoriser l'ouverture inter-culturelle et l'implication des habitants</li> <li>- Poursuivre les actions de gestion urbaine de proximité, poursuivre et généraliser la réalisation des diagnostics en marchant</li> <li>- Mettre en place les marches exploratoires de femmes</li> <li>- Etablir avant fin 2015 la convention partenariale de mixité sociale afin de s'inscrire dans le cadre de l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale, et de l'article 97 de la loi ALUR, en matière d'attribution de logements sociaux et de relogement</li> <li>- S'appuyer sur le conseil citoyen, relais entre les institutions et les habitants</li> <li>- Consacrer au sein de l'Espace Projet une place aux chantiers urbains à venir sur le quartier du Vert-Bois</li> </ul>



	et en ouvrir la visite aux habitants
<b>PARTENAIRES A ASSOCIER</b>	Les associations et structures de proximité présentes sur le quartier (MJC, Centre Social, AHMI, SOS Femmes Accueil, la MAS...) ou y intervenant (Club Léo Lagrange, CLEL, associations sportives...), les bailleurs, l'ARCA USH, les représentants de locataires, la DDT, l'Etat, le conseil citoyen, la Ville et la Communauté d'Agglomération
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	ANRU, bailleurs, CDC, fonds européens, Le projet d'intérêt régional au titre du NPNRU Les Fonds européens et régionaux en lien avec l'appel à projet urbain Le conseil départemental Le conseil régional La caisse des dépôts L'Etat via le CPER Le GIP

<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	Renforcement de la cohésion sociale et du sentiment d'être « bien dans son quartier » Amélioration de la qualité paysagère et de l'entretien des espaces libérés du quartier Appropriation et valorisation des espaces par les habitants Développement de projets partenariaux et participation des habitants et des associations à l'animation des espaces publics
<b>INDICATEURS</b>	Nombre de projets co-construits Fréquence des diagnostics en marchant et nombre d'actions correctrices mises en place à leur suite. Actions de communication sur les projets urbains au sein du quartier et nombre de personnes accueillies dans les espaces d'information Nombre de participants aux diagnostics en marchant et marches exploratoires de femmes

## ACTION 7 – LOGEMENT /HABITAT

<b>OBJECTIF(S)</b>	<p>Favoriser une réelle mixité sociale au sein du quartier du Vert-Bois par la diversification de l'offre immobilière</p> <p>Offrir un parcours résidentiel complet au sein du quartier</p> <p>Rééquilibrer et adapter l'offre de logements à l'échelle de l'agglomération.</p> <p>Réduire la vacance.</p>
<b>AXES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p>Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat et du Plan Stratégique Local (ci-annexé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la politique de renouvellement du logement (démolition, réhabilitation, résidentialisation):</li> <li>- Adapter les logements au vieillissement de la population et encourager les réhabilitations thermiques</li> </ul> <p>S'inscrire également dans le cadre des priorités d'intervention du Programme d'Intérêt Général :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La lutte contre la précarité énergétique</li> <li>- La lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé</li> <li>- L'aide au maintien à domicile</li> </ul> <p>Réaliser en priorité des opérations mixant accession sociale, vente de terrains à bâtir et création de logements locatifs à loyer libre.</p> <p>Mise en œuvre de l'a de l'abattement</p>
<b>PARTENAIRES A ASSOCIER</b>	<p>La communauté d'agglomération, les communes concernées, l'Etat, la caisse des dépôts, le conseil départemental, le conseil régional, les bailleurs ...</p>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	<p>Le projet d'intérêt régional au titre du NPNRU</p> <p>Les Fonds européens et régionaux en lien avec l'appel à projet urbain lancé par la RCA</p> <p>L'Etat CPER</p> <p>La caisse des dépôts</p>

<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<p>Diversification de l'offre de logements sur l'ensemble du territoire de l'agglomération</p> <p>Renouvellement et amélioration des logements existants</p> <p>Mixité sociale et urbaine des communes et des différents quartiers qui composent les communes de l'agglomération</p>
<b>INDICATEURS</b>	<p>Nombre de démolitions, réhabilitations, résidentialisations</p> <p>Nombre d'accessions à la propriété</p> <p>Typologie des logements</p> <p>Nombre de personnes qui évoluent dans le cadre d'un parcours résidentiel</p> <p>Effet induit sur la démographie du quartier</p>

**ACTION 8 – EQUIPEMENTS et SERVICES A LA POPULATION EN  
MATIERE DE SANTE, DE COMMERCE, DE MOBILITE**

OBJECTIF(S)	Proposer une offre de services performante ET ACCESSIBLE EN MATIERE DE SANTE, DE COMMERCE, DE MOBILITE, en vue de l'amélioration de la vie quotidienne des habitants
AXES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	<p>Dans le cadre de l'avenant de clôture du programme de rénovation urbaine, du PRIR et du Plan Stratégique Local, <b>afin de reconstruire le centre commercial du Vert-Bois en l'adaptant aux réels besoins de proximité.</b></p> <p>Dans le cadre du Projet de santé, <b>accompagner les projets de regroupement de professionnels de santé médicaux et paramédicaux</b> sur les secteurs déficitaires en offre de soins</p> <p>Ouverture d'une antenne de la circonscription d'action sociale, immeuble LIEZ, à proximité du cabinet médical</p> <p>Prendre en compte les problématiques de mobilité dans le cadre de la réalisation <b>d'un Plan de Déplacement Urbain</b></p> <p><b>Requalifier un ou deux équipements existants favorisant « un lieu de vie »</b> sur le quartier du Vert-Bois : lieu d'information, d'animation, d'éducation populaire, d'accompagnement vers les services publics, les loisirs...</p>
PARTENAIRES A ASSOCIER	La communauté d'agglomération, l'Etat et ses services déconcentrés, le conseil départemental, le conseil régional, les professionnels de santé et les travailleurs sociaux, les associations sportives, culturelles et sociales du quartier...
PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES	<p>Le projet d'intérêt régional au titre du NPNRU</p> <p>Les Fonds européens et régionaux en lien avec l'appel à projet urbain lancé par la RCA</p> <p>L'Etat CPER</p> <p>Le conseil départemental</p> <p>Le conseil régional</p> <p>La caisse des dépôts</p>
RESULTATS ATTENDUS	<p>Diversification de l'offre de service sur le quartier</p> <p>Mixité des usagers des services sur le quartier</p> <p>Valorisation du quartier</p> <p>Equilibre de l'offre de services sur l'ensemble de la ville</p>
INDICATEURS	Nombre d'ouvertures de commerces de proximité



---

	Nombre d'habitants fréquentant le cabinet médical Nombre d'habitants pris en charge par l'antenne de la Circonscription d'Action Sociale
--	--

---

## Pilier 3. Développement économique et emploi

Le pilier développement de l'activité économique et de l'emploi traite des emplois aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes issus des quartiers, du soutien à l'entrepreneuriat, de l'apprentissage, de la formation professionnelle ainsi que de l'accueil et l'accompagnement des usagers par les pouvoirs publics. Ce pilier pourra mobiliser les engagements financiers de la Caisse des dépôts et consignation, ceux du programme des investissements d'avenir, les mesures fiscales du territoire entrepreneurs et l'intervention de l'EPARECA en faveur du développement de l'activité économique et commerciale. » L'objectif central affiché de ce pilier est la réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes.

L'ensemble des points repérés ici pourra faire l'objet d'actions portées dans le cadre du contrat. Néanmoins, **il est nécessaire d'agir en cohérence avec les besoins repérés sur le territoire**, dans le cadre des évaluations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, de différents diagnostics réalisés ces dernières années ainsi que des bilans d'activité produits par les partenaires locaux. Il est également important d'éviter le saupoudrage financier et de favoriser au contraire le soutien au développement et à la pérennisation d'actions structurantes pour le territoire. C'est pourquoi l'Etat et la collectivité souhaitent prioriser l'action commune sur les objectifs stratégiques suivants :

<b>AXE 1. Soutenir le développement économique, au profit des habitants du Vert-Bois</b>	40
Enjeu 1. Développer les compétences adaptées au territoire et renforcer les liens entre le monde économique et les acteurs de l'emploi de la formation, de l'éducation pour dynamiser l'entrepreneuriat et rechercher des solutions innovantes et développer les enjeux du numérique	40
Enjeu 2. Développer l'esprit d'initiative et d'entreprise et pérenniser les outils favorisant la création d'activité dans le quartier du Vert-Bois.	40
<b>AXE 2. Développer l'emploi et les parcours d'insertion des habitants du quartier du Vert Bois</b>	41
Enjeu 1. Promouvoir les formations et les métiers de l'Industrie	41
Enjeu 2. Renforcer l'accompagnement et la mobilisation vers l'emploi pour faire face au chômage des seniors et lever les freins d'accès à l'emploi et à la mobilité chez les plus jeunes en promouvant les politiques publiques de l'emploi et les mesures concernant les emplois aidés	41
Enjeu 3. Construire une offre de formation adaptée, notamment pour les publics de faible niveau de qualification	42
Enjeu 4. Structurer le champ de l'IAE en renforçant l'application des clauses d'insertion et la coordination des dispositifs et partenaires existants pour plus de transversalité.	42
Enjeu 5. Développer l'artisanat et le commerce de proximité	42
Enjeu 6. Développer le parrainage et le tutorat	42
Enjeu 7. Accompagner l'apprentissage pour tous les publics et dans tous les secteurs	42

---

## **AXE 1. Soutenir le développement économique, au profit des habitants du Vert-Bois**

### **Rappel des principaux constats du diagnostic**

- Un bassin d'emploi caractérisé par des pertes d'emplois (- 3062) et des fermetures d'établissements (105) entre 2007 et 2011, la métallurgie étant un des secteurs les plus affectés.
- Mais des sous-secteurs d'activité en croissance y compris dans des secteurs en déclin d'emploi : l'industrie, la construction et le tourisme
- Une ZFU implantée en partie sur le quartier Vert-Bois (entre 2005 et 2010, 30 entreprises y ont été créées)

### **Les enjeux et les orientations**

***Enjeu 1. Développer les compétences adaptées au territoire et renforcer les liens entre le monde économique et les acteurs de l'emploi de la formation, de l'éducation pour dynamiser l'entrepreneuriat et rechercher des solutions innovantes et développer les enjeux du numérique***

- Mieux communiquer sur les métiers pour lesquels il existe un manque identifié de main d'œuvre sur le territoire
- Soutenir et de renforcer les partenariats avec les organismes de formation, les structures de l'IAE, les services publics de l'emploi, l'Education Nationale, pour faire connaître les moyens mis en œuvre pour favoriser la création d'entreprise.

***Enjeu 2. Développer l'esprit d'initiative et d'entreprise et pérenniser les outils favorisant la création d'activité dans le quartier du Vert-Bois.***

**Orientation 1 :** Travailler de manière collective à la sensibilisation et à l'esprit d'entreprendre :

- En renforçant les moyens mis à disposition pour le soutien à la création d'entreprise : extension de la pépinière du Vert-Bois qui fonctionne bien et qui dispose à ce jour d'un très bon taux de pérennisation des entreprises (ouverture en février 2013)
- En encourageant et valorisant l'esprit d'entreprise : à travers de nouvelles actions (par exemple « la start-up est dans le pré ») ; le programme « entreprendre pour apprendre » au sein des établissements scolaires...
- En ouvrant davantage les possibilités de création d'entreprise aux personnes en insertion en engageant des liens plus forts entre les structures de l'IAE et les créateurs de la pépinière, etc.
- En mettant en place des actions destinées à attirer des porteurs de projet extérieurs au territoire désireux de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'un cadre de vie privilégié

**Orientation 2 :** Encourager le développement de l'Economie Sociale et Solidaire

**Orientation 3 :** Promouvoir le dispositif « territoire entrepreneurs » et les mesures qui l'accompagnent

---

## AXE 2. Développer l'emploi et les parcours d'insertion des habitants du quartier du Vert Bois

### Rappel des principaux constats du diagnostic

- 6 525 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (ALE de Saint-Dizier) fin mars 2015.
- Une augmentation des demandeurs d'emploi de près de 13% entre 2011 et 2013 et de 10 % entre 2013 et 2015.
- un chômage de longue durée qui s'accroît (Le volume des DELD augmente de 27% en 2 ans et presque 32% des DETLD)
- Une majorité de bas niveau de qualification parmi les chômeurs
- Une paupérisation des demandeurs d'emploi et une durée d'inscription qui s'allonge avant le retour au premier emploi
- Une faible adéquation entre l'offre et la demande d'emploi
- Une problématique de faible mobilité du public jeune, dans un bassin d'offres de formation dense mais peu diversifié
- Des réponses conséquentes mises en œuvre sur le territoire : SPEL ; réseau non négligeable de Structures d'Insertion par l'Economie (SIAE)
- Des collectivités qui s'engagent fortement : pôle insertion et dispositif « Accompagnateur vers l'emploi » de la Communauté d'agglomération ; actions du CUCS « emploi et développement économique » ; clauses d'insertion dans le cadre du PRU, Ecole de la Deuxième chance, Centre de Formation, EPIDE...

### Les enjeux et les orientations

#### *Enjeu 1. Promouvoir les formations et les métiers de l'Industrie*

- Il s'agira de soutenir les centres de formations et les chambres consulaires dans leurs démarches à la fois auprès des entreprises mais aussi auprès des jeunes du quartier pour valoriser la filière
- Des stages et immersions professionnelles de courte durée seront développés avec Pôle Emploi et la CCI notamment pour proposer des activités aux habitants du quartier

#### *Enjeu 2. Renforcer l'accompagnement et la mobilisation vers l'emploi pour faire face au chômage des seniors et lever les freins d'accès à l'emploi et à la mobilité chez les plus jeunes en promouvant les politiques publiques de l'emploi et les mesures concernant les emplois aidés*

- Les contrats aidés seront fléchés pour les jeunes du QPV, à savoir :
  - 20 % du CIVIS
  - 30 % pour les emplois d'avenir
  - 13 % pour les CUI non-marchand et 12 % pour le secteur marchand
- Il s'agira de développer le repérage et l'accompagnement individualisé et social des publics en s'appuyant sur les contrats aidés et les dispositifs d'accompagnement existants (type RSA) ainsi que sur la formation, en particulier la formation aux savoirs être.
- On s'attachera également à développer le principe du référent unique afin de faciliter le suivi et les démarches des bénéficiaires.
- Le public jeune fera l'objet de toutes les attentions des partenaires qui travailleront à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande et favoriseront une meilleure connaissance des métiers (forums de découverte des métiers avec les collègues...).
- Dans le même esprit, ils travailleront à l'accompagnement des apprentissages et du parrainage (mobilisation des chambres consulaires ; information aux entreprises...)
- L'accès à la mobilité des jeunes apparaît comme prioritaire et des dispositifs de la plate-forme départementale comme actuellement MOBI'JOB seront renforcés.



- 
- Enfin il s'agira de favoriser le tutorat par les pairs dans le monde économique (ex réseau talents de cité, ou club mixité)

***Enjeu 3. Construire une offre de formation adaptée, notamment pour les publics de faible niveau de qualification***

Il existe un besoin de formation et d'accompagnement pour les publics très éloignés de l'emploi. Les réponses existantes sur le territoire en matière de formations de base (dispositif régional TONIC, apprentissage des savoirs de base, lutte contre l'illettrisme) **apparaissent insuffisantes**, alors que des moyens sont mobilisables. Il s'agira donc dans le cadre du Contrat de Ville de :

- **S'appuyer sur un diagnostic** territorial des besoins de formation par type de public
- **Mobiliser les dispositifs de droit commun** (notamment de la Région, chef de file en matière de formation professionnelle, de décrochage scolaire et de l'orientation, l'Education Nationale, les chambres consulaires, les branches professionnelles...) pour développer une offre de formation répondant aux besoins de ces publics.

***Enjeu 4. Structurer le champ de l'IAE en renforçant l'application des clauses d'insertion et la coordination des dispositifs et partenaires existants pour plus de transversalité.***

- En établissant, en partenariat avec l'UT-DIRECCTE, **des liens plus structurés** entre les opérateurs de l'IAE et ceux du développement économique.
- En soutenant **l'émergence de projets d'activités économiques sur des besoins non couverts** (exemple de la filière du recyclage : projet de ressourcerie récupération et revalorisation d'encombrants ...) à mettre en œuvre dans le cadre d'une coordination de plusieurs SIAE et avec le soutien de la Communauté d'agglomération (par exemple à travers l'application de l'article 30 du code des marchés publics dans sa phase d'expérimentation, avec un appui aux structures en matière d'ingénierie).
- En favorisant **la coordination des dispositifs et structures** existants pour plus de transversalité et de coordination en lien avec le PTCE.

***Enjeu 5. Développer l'artisanat et le commerce de proximité***

- par une réflexion autour des villages-artisans
- par la valorisation des savoirs faire locaux et de l'artisanat
- par la mobilisation du FISAC et de l'ORAC
- par un maillage du quartier avec des petits centres commerciaux étoffés à proximité des poches de vie

***Enjeu 6. Développer le parrainage et le tutorat***

En valorisant les réussites et en s'appuyant sur le réseau informel des chefs d'entreprises du quartier

- En dynamisant les réseaux associatifs et ceux des chambres consulaires
- En valorisant le dispositif « talents de cité »

***Enjeu 7. Accompagner l'apprentissage pour tous les publics et dans tous les secteurs***

- en mobilisant les dispositifs de droit commun existant pour les habitants du quartier
- en promouvant les offres d'apprentissage au plus près des habitants

---

## **Partenaires, Plans et Schémas mobilisables (non exhaustif)**

### *Les partenaires*

- Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise
- Préfecture
- DIRECCTE
- Région
- Pôle Emploi
- Conseil Départemental
- Chambres consulaires
- Caisse des dépôts

### *Les acteurs (non exhaustif)*

- Les agences Pôle emploi
- La mission locale
- Les SIAE
- Les organismes de formation
- L'Education nationale
- Les chambres consulaires

**ACTION 9 – INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET  
CLAUSES D'INSERTION**

<p>OBJECTIF(S)</p>	<p>Travailler l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus éloignés et la mise en place de parcours à travers les SIAE du territoire.</p> <p>Identifier des supports d'activité émergente et innovante.</p> <p>Capitaliser et poursuivre la généralisation de l'inscription des clauses d'insertion dans la commande publique et la transposer à la commande privée sur le territoire.</p> <p>Pérenniser le retour à l'emploi.</p>
<p>AXES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>Renforcer et développer les chantiers d'insertion afin d'assurer un retour dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle de publics très éloignés de l'emploi</p> <p>Professionnaliser les SIAE afin d'assurer leur pérennité, les accompagner au développement de pratiques et d'activités.</p> <p>Mettre en œuvre un chantier d'insertion permanent (par la communauté d'agglomération).</p> <p>Coordonner, identifier et mutualiser des besoins communs, trouver des solutions partagées. Développer ces pratiques.</p> <p>Appliquer l'article 30 du code des marchés publics quand cela est pertinent. Identifier et transposer des pratiques similaires pour le domaine privé.</p> <p>Assurer une veille permanente des marchés publics et identifier des marchés pertinents pour la clause d'insertion</p> <p>Veiller, dans le cadre du suivi des entreprises à les accompagner dans le recrutement et le suivi des personnes bénéficiaires</p> <p>Proposer de nouvelles activités en lien avec le secteur ESS (recyclerie, ramassage des encombrants, parking de co-voiturage surveillé)</p> <p>Animer des différents réseaux</p>
<p>PARTENAIRES A ASSOCIER</p>	<p>Collectivités, Epic. SIAE Conseil Général et CDIAE, Direccte, FSE,</p>

	<p>Acteurs locaux de l'emploi  CIS 52  Donneurs d'ordres et prescripteurs  Membres du SPE  Entreprises et représentations (FFB, CAPEB etc...)</p>
<p>PARTENAIRES  FINANCIERS  MOBILISABLES</p>	<p>Conseil Départemental et Régional, Direccte  Axe 3 de la programmation FSE 2014-2020  PTCE  Institutions publiques et privées</p>
<p>RESULTATS  ATTENDUS</p>	<p>Renforcer la structuration et les modèles économiques des acteurs de l'IAE</p> <p>Développer de nouvelles actions</p> <p>Maintenir et renforcer le concept de guichet unique</p> <p>Agir comme un effet levier sur l'emploi, créant un lien entre les entreprises, institutions et la demande d'emploi.</p> <p>Permettre de fédérer les acteurs autour des problématiques d'accès à l'emploi rencontrées, de les associer et d'organiser les réponses adaptées.</p> <p>Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires</p>
<p>INDICATEURS</p>	<p>Nombre de bénéficiaires pris en charge</p> <p>Types de prise en charge : chantier d'insertion, contrat aidés, clauses, formation...</p> <p>Types de mission (qualifiées ou non)</p> <p>Nombre de « sorties » positives et leur forme : intérim, CDD, CDI...</p>

**ACTION 10 - POLITIQUE DE L'EMPLOI – MOBILITE -  
FORMATION**

<b>OBJECTIF(S)</b>	<p>Organiser une politique de l'emploi transversale renforçant le travail en réseau avec une stratégie globale d'accompagnement de l'emploi, de rapprochement des besoins réels des entreprises et des bénéficiaires, et de structuration d'une offre de mobilité à l'échelle de l'agglomération</p> <p>Développer la formation des jeunes et des publics éloignés de l'emploi et sensibiliser les habitants du Vert Bois à la capacité d'entreprendre</p>
<b>AXES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p>Mettre en œuvre un schéma directeur sur l'emploi permettant de s'appuyer sur des leviers partagés, concertés et validés par les acteurs de l'emploi pour une meilleure connaissance des outils, de leurs finalités, de partage des connaissances et de compétences afin de favoriser la création de véritables parcours</p> <p>Identifier les acteurs locaux et outils en capacité de porter une mission d'accompagnement individualisé des publics prenant en compte leurs situations sociales, administratives et financières</p> <p>S'appuyer sur un PDI et PTI (Pacte Territorial d'Insertion) afin de rapprocher les besoins réels des entreprises et des bénéficiaires.</p> <p>Etre associé à la structuration de l'offre de formation. Faire mieux connaître et sensibiliser le public aux offres d'emploi et métiers en tension. Sensibiliser et associer le monde éducatif et les prescripteurs proposant des modules pour mettre davantage en adéquation les formations avec les métiers qui recrutent et expérimenter de nouvelles formes de formation à l'entrepreneuriat.</p> <p>Appréhender dans sa globalité, à partir d'un diagnostic et dans le cadre de la plate-forme départementale, la thématique de la mobilité en offrant un ensemble de prestations (service de location à tarifs adaptés, évaluation au code de la route et au permis de conduire, accompagnement individuel des bénéficiaires afin de les rendre autonome dans leurs déplacements...) et en structurant l'offre de mobilité (mutualisation, centralisation des moyens et des procédures...)</p>



PARTENAIRES ASSOCIER	A	Agglomération, ETAT-SPEP, Conseils Départemental et Régional, FSE, acteurs locaux de l'emploi, de la formation, acteurs sociaux, plate-forme départementale, SIAE, organisations professionnelles, chambres consulaires, Education Nationale, organismes de formation...
PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES		Programme FSE 2014-2020 Conseil Départemental, Conseil Régional, autres collectivités, Direccte FSE Mécénat, Fondations

RESULTATS ATTENDUS	<p>Cohérence des différents dispositifs mis en œuvre</p> <p>A terme, un effet sur l'emploi</p> <p>Avoir une réponse à court et moyen termes face aux situations d'urgence des bénéficiaires en matière de parcours d'insertion et de mobilité</p> <p>Rendre la notion d'entrepreneuriat accessible au jeune public et générer des « vocations » entrepreneuriales</p> <p>Donner une image dynamique et différente au sein du quartier et à l'extérieur</p> <p>Former des adultes loin de l'emploi à des métiers qui recrutent</p>
INDICATEURS	<p><b>De moyens :</b></p> <p>Constitution d'un comité technique d'Animation</p> <p>Développement de rencontres thématiques (club IAE, Club ESS, Club formation et entreprises....)</p> <p>Développement d'outils de communication (e-letter, ou tout autre moyen de communication) destinée à l'intégralité des acteurs du territoire tout champ d'action confondu</p> <p>Développement de nouvelles formes de formation</p> <p><b>De résultats :</b></p> <p>Evolution du Taux de Chômage</p> <p>Taux d'embauche des publics suivis en insertion</p> <p>Nombre de création d'entreprises par les habitants du Vert Bois</p>

## ACTION 11 CREATION D'ACTIVITE

OBJECTIF(S)	<p>Développer et pérenniser la création d'activité</p> <p>Diversifier le tissu économique</p>
AXES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	<p>Mobilisation des partenaires de l'emploi et la formation, prescripteurs de porteurs de projets</p> <p>Maintien voire développement de l'outil « incubateur de projets », en amont de la création d'activité</p> <p>Renforcement des liens entre l'Espace Créateurs d'Entreprises, et les acteurs de l'économie et de l'emploi</p> <p>Organisation d'évènements autour de la création d'entreprises</p> <p>Valorisation des activités présentes dans l'Espace Créateurs d'Entreprises</p> <p>Communication accrue autour de l'Espace Créateurs d'entreprises</p>
PARTENAIRES A ASSOCIER	<p>Chambres consulaires – prescripteurs de publics susceptibles de créer une activité (Mission Locale, Pole Emploi, locataires de l'Espace Créateurs d'Entreprises)</p> <p>BGE</p> <p>Locataires de l'Espace Créateurs d'Entreprises et autres entreprises</p>
PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES	<p>Conseil Régional – Fonds européens</p> <p>GIP Haute-Marne</p> <p>DIRECCTE - NACRE</p> <p>Haute-Marne Initiative</p> <p>ADIE</p>
	<p>Augmenter le nombre de personnes issues du quartier</p>

<p>RESULTATS ATTENDUS</p>	<p>s'inscrivant à l'incubateur de projet, voire créant une activité</p> <p>Accueillir davantage de porteurs de projets sur la pépinière d'entreprises</p> <p>Diversifier les activités économiques</p> <p>Véhiculer une image positive et dynamique du quartier et du territoire</p> <p>Proposer des « animations » innovantes comme le concours « la start-up est dans le pré »</p> <p>Promouvoir les différentes formes d'entrepreneuriat</p> <p>Mettre en place des formations qualifiantes</p> <p>Proposer des partenariats avec le CFA et les chambres consulaires</p> <p>Mettre en place des réseaux de chefs d'entreprise</p> <p>Faire émerger des espaces numériques</p>
<p>INDICATEURS</p>	<p>Nombre de personnes accueillies à l'espace créateur d'entreprises (incubateur et pépinière) et nombre de sorties positives au sein de la structure.</p> <p>Type et nombres d'entreprises créées selon les secteurs d'activité.</p> <p>Nombre d'emplois créés</p>

---

## 4. LA GOUVERNANCE

---

La **gouvernance du Contrat de Ville** fixe un cadre qui vise à créer les conditions d'association à la mise en œuvre de la Politique de la Ville de l'ensemble des signataires, accorde une attention forte à la participation citoyenne et cherche à renforcer encore davantage les articulations entre les volets urbain, économique et social du Contrat. Elle s'organise ainsi :

### Les instances de pilotage

Le pilotage stratégique est assuré conjointement par la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise et l'Etat qui assurent la coordination générale en articulation avec l'ensemble des signataires, à travers l'instance du Comité de pilotage.

#### *Les Comités de pilotage*

Au niveau départemental, le Comité de pilotage est présidé par le Préfet. Il se compose de l'ensemble des signataires du contrat de ville. Il fixe les grandes orientations, les enjeux territoriaux et les axes stratégiques. Il valide la programmation annuelle de moyens financiers. Il définit la commande d'évaluation et débat des résultats.

Au niveau local, le Comité de pilotage a pour mission de garantir la cohérence du projet territorial de cohésion sociale et urbaine et l'atteinte des objectifs auxquels se sont engagés les partenaires dans le cadre du Contrat.

Dans ce cadre, le Comité de pilotage :

- définit les orientations et les adapte en cours de Contrat en tant que de besoins
- valide les programmes d'action annuels en mobilisant prioritairement le droit commun
- veille à l'articulation des différentes contractualisations et dispositifs
- Veille à l'évaluation en continu du Contrat en fixant au préalable des critères partagés
- Recherche les co-financements

#### *La composition du Comité de pilotage est la suivante :*

Le comité de pilotage est composé du président de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise, du Préfet et de la DDCSPP. Il se réunit au minimum 2 fois par an pour décider de l'attribution des subventions pour les trois piliers.

#### *Le Comité technique*

Le comité technique regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage (services de l'Etat, Délégué du Préfet, services de la communauté d'Agglomération et de la Ville de Saint-Dizier, Conseil Départemental, Conseil Régional, IA-DASEN, CAF, ARS, Pole Emploi, bailleur, représentant du conseil citoyen...). Il prépare les décisions du comité de pilotage et assure le suivi des décisions de celui-ci. Il assure l'animation locale des appels à projets

Il est co-animé par la Communauté d'Agglomération et l'État. Il se réunit une fois par trimestre.

### L'animation du Contrat de Ville

L'**animation opérationnelle** du Contrat de Ville est confiée à la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise, à travers ses directions thématiques qui sont chargées de la recherche d'opérateurs et de partenaires pour la mise en œuvre et de la coordination du plan d'action par pilier du Contrat de Ville et du contrôle de terrain des activités pour échanger avec les acteurs :

- Direction générale adjointe en charge de l'animation de la Cité et la Solidarité, pour les actions et programmes relevant du pilier 1 (cohésion sociale)



- 
- Direction du développement urbain, pour les actions et programmes relevant du pilier 2 (cadre de vie et renouvellement urbain)
  - Direction du développement économique, pour les actions et programmes relevant du pilier 3 (développement économique et emploi)

Par ailleurs, des **commissions thématiques** correspondant à chacun des 3 piliers sont organisées au moins une fois par an. Réunissant les acteurs du Contrat de Ville impliqués dans sa mise en œuvre, ces commissions constituent des instances de partage dont le but est :

- de suivre et d'évaluer les actions menées dans le cadre du Contrat et de les réorienter le cas échéant
- d'approfondir des thématiques particulières et s'interroger sur de nouveaux cadres d'actions en fonction des besoins repérés

## Les instances de participation citoyenne

Les Conseils citoyens sont instaurés par la Loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine dans l'ensemble des quartiers prioritaires afin de *conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants*<sup>4</sup>.

Dans le cadre du Contrat de Ville Saint-Dizier Der et Blaise, un conseil citoyen du quartier du Vert-Bois a été mis en place dès mars 2015. Il est constitué de 2 collèges chacun composés de 6 personnes dans le respect de la parité. Les membres du collège ont été tirés au sort suite à un appel à candidature, et les membres des acteurs locaux ont été désignés au regard de leur implication quotidienne au sein du quartier et de leur profession de manière à couvrir autant que possible les champs traités dans le cadre du contrat. Certains de ses membres ont participé à l'élaboration du Contrat de Ville, notamment dans le cadre des groupes de travail réunis pour la définition des enjeux et orientations du Contrat.

Des représentants des conseils citoyens participeront aux instances de pilotage et d'animation du Contrat de Ville (Comité de pilotage, commissions...).

Des moyens seront mis à leur disposition pour exercer leurs missions (Fonds de Participation des Habitants et mobilisation des moyens du contrat de ville en fonction des projets proposés).

Par ailleurs, les conseils citoyens communiqueront régulièrement aux différents acteurs des Contrats de Ville, leurs travaux, leurs propositions et le bilan de la mise en œuvre des projets initiés. Ils seront associés aux travaux d'évaluation du Contrat de Ville.

---

<sup>4</sup> Cadre de référence des conseils citoyens



---

## 5. LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

---

**Ces engagements s'inscrivent dans le cadre des dispositions nationales suivantes :**

- 1- LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (1)
- 2- Décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains
- 3- Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains
- 4- Circulaire Premier Ministre du 30 novembre 2012 relative à l'élaboration de conventions d'objectifs pour les quartiers populaires entre le ministre de la ville et et les ministres concernés par la politique de la ville
- 5- Circulaire Premier Ministre n°5729/SG du 30 juillet 2014 sur l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération
- 6- Circulaire du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville du 15 octobre 2014 sur les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville
- 7- Instruction du ministre de la culture et de la communication, du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville du 21 mai 2015 relative à l'intégration des enjeux culturels au sein des contrats de ville
- 8- Circulaire n°SG/CGET/2014/376 du 5 décembre 2014 relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville
- 9- Instruction CGET/DGITM du 6 mars 2015 relative à la mobilisation et à l'adaptation des politiques de transport et de mobilité en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- 10- Instruction de la Garde des Sceaux, ministre de la justice n°CRIM-AP 2013-0022-P6 du 11 juin 2014 relative à l'intégration des enjeux de justice au sein des contrats de ville
- 11- Instruction du ministre de l'intérieur, du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville du 25 mars 2015 relative à l'orientation en faveur de l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité de l'Etat dans les zones de sécurité prioritaires et les quartiers politiques de la ville
- 12- Circulaire n°DS/B1/2015/93 du 25 mars 2015 relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport au sein des contrats de ville
- 13- Circulaire interministérielle n°CAB/2015/94 du 25 mars 2015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le champ du développement de l'activité économique et de l'emploi
- 14- Instruction de la ministre de la culture et de la communication, du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville du 21 mai 2015 relative à l'intégration des enjeux culturels au sein des contrats de ville
- 15- Mesures annoncées par le Premier Ministre le 6 mars 2015 dans le cadre du Comité Interministériel à l'Egalité et à la Citoyenneté

---

16- Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR (article 97)

17- Mesures annoncées par le Premier Ministre et le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires de février 2015 relative aux Zones Franches Urbaines – Territoires entrepreneurs et aux mesures fiscales de soutien aux commerces de proximité

18- Cadres de références sur les conseils citoyens , la lutte contre les discriminations, l'égalité hommes-femmes, la jeunesse

**Déclinés au niveau local comme suit :**

**Education nationale**

- \*améliorer l'implication des parents
- \*améliorer la réussite de tous les élèves, notamment les plus en difficulté

**Travail, formation, commerce, artisanat**

- \*relancer le dispositif du parrainage
- \*mobiliser les dispositifs d'apprentissage et d'alternance en accentuant les échanges avec les entreprises
- \*participation à la mobilité en renforçant le travail avec la plateforme mobilité départementale
- \*renforcement du travail avec le CR qui reprend le volet "formation professionnelle", « orientation », « prévention illettrisme »
- \*accompagnement sur l'IEJ et la Garantie Jeunes
- \* fléchage des dispositifs d'emplois aidés pour les jeunes de quartier
- \* maintien du dispositif CIVIS
- \* financement des SIAE
- \* participation financière sur PIA et PTCE
- \* aide à la promotion des « contrats de génération »
- \* maintien des financements E2C, EPIDE, CFA
- \* maintien des financements NACRE
- \* sensibiliser les habitants à la création d'entreprises
- \* maintien du dispositif fiscal ZFU – territoire entrepreneurs
- \* renforcer la mobilisation du FISAC

**Jeunesse et sport**

- \*renforcer la place du mouvement sportif au cœur des quartiers prioritaires et y promouvoir l'activité sportive
- \*renforcer la communication sur le dispositif des AE (accompagnement éducatif)
- \*mettre en place des services civiques pour les décrocheurs en particulier
- \* aider à la formation des encadrants sportifs
- \* médiatisation de la bourse « Vis tes idées » pour les jeunes
- \* labellisation d'un PIJ
- \* mise en place d'aides financières pour les familles

**Intérieur**

- \* maintenir les missions du DCPD
- \* mettre à jour et renforcer le protocole police/gendarmerie/CHHM
- \* maintenir le poste de travailleur social au commissariat
- \* maintenir la collaboration sur la ZSP et le CLSPD
- \* poursuivre les opérations tranquillité vacances
- \* mettre en place le dispositif opération tranquillité sénior
- \* relancer le partenariat avec les établissements scolaires en REP et REP+ pour la prévention drogue et internet
- \* maintenir la participation aux actions de promotion des métiers et de la sécurité
- \* continuer à soutenir les actions locales par une participation active
- \* promouvoir le recrutement d'ADS et de cadets sur le quartier

**Justice**

- \*remettre en place une bonne communication avec le CSAPA
- \*développer les placements extérieurs

- 
- \*poursuivre le travail sur la lutte contre les violences faites aux femmes
  - \*développer les TIG: partenariat avec les villes, les bailleurs sociaux et les associations
  - \* soutenir la MJD
  - \* continuer à participer à la ZSP
  - \* mettre en place des groupes de paroles avec des psychologues
  - \* organiser les placements en extérieur pour les majeurs
  - \* prévenir les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales
  - \* renforcer l'implication du Délégué au Défenseur des Droits
  - \* maintenir le partenariat avec les associations
  - \* accompagner les CSPIP à leur prise de post
  - \* développer les mesures de réparation
  - \* maintenir les services de la PJJ sur le territoire

### **Droit des femmes**

- \*mettre en place des marches exploratoires de femmes
- \*développer l'approche intégrée sur le terrain
- \* mettre en place le téléphone « Grand Danger »
- \* maintenir les financements au CIDFF
- \* faire la promotion du FGIF sur le quartier
- \* aider à la promotion de l'association « Créer pour elles »
- \* accompagner les contrats de mixité

### **Culture – Communication**

- \* maintien du dispositif annuel d'AAP
- \* promotion des label VPAH, jardins (exceptionnelles, remarquables...) et architecture du XXème siècle pour le quartier
- \* promotion du dispositif « les concerts de poche » dans des espaces sur le quartier
- \* maintien du dispositif « école au cinéma »
- \* maintien du dispositif « les portes du temps »
- \* conventionnement avec les associations du quartier

### **Habitat**

- \* poursuivre la GUP
- \* terminer l'accompagnement du projet du centre commercial du Vert-Bois
- \* mobilisation des différentes aides financières
- \* réfléchir à la mise en place d'un lieu d'information sur le logement

### **Défense**

- \* recruter des RLJC
- \* mettre en place des actions de promotion des formations et métiers de la défense dans le quartier

### **Anciens combattants**

- \* renforcer le partenariat avec l'EN pour les concours, expositions (petits artistes de la mémoire, parcours de harkis, la force noire, la citoyenneté, concours national de la résistance et de la déportation, voyages scolaires sur les lieux de mémoire) pour les établissements des quartiers prioritaires
- \* mobiliser les fonds du DMPA

### **Et complétés des engagements des partenaires suivants :**

#### **CAF**

- \* labelliser un lieu d'accueil enfants/parents
- \* soutien à la parentalité avec REAPP, CLAS, RAM
- \* soutien au Centre Social
- \* renforcement de la communication sur les dispositifs jeunesse

#### **Pôle emploi**

- \* réactiver le dispositif de l'apprentissage
- \*réactiver le dispositif du parrainage
- \*mobiliser les 2 nouveaux dispositifs 2015 sur les quartiers: activ emploi et activ projet



- 
- \* maintenir le dispositif ANI JEUNES et IEJ
  - \* mise en place de formations pour les acteurs des quartiers (maison de quartier...) pour garantir un meilleur accompagnement des publics vers l'emploi
  - \* développer en 2015 le nouveau dispositif "accompagnement global" en particulier dans les quartiers prioritaires
  - \* développer un portefeuille spécifique sénior
  - \* revitaliser l'enveloppe APRE
  - \* mise en place du SPEG avec Vitry le François, comme outil de dialogue et d'échanges
  - \* développer les contrats de sécurisation professionnelle

### **Caisse des Dépôts**

- \* développement économique par le financement de l'ingénierie
- \* développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi
- \* aide à l'investissement immobilier à vocation économique
- \* maintien le dispositif « Talents de Cité » et le site internet « entreprises de quartier »
- \* soutien à la création et au développement des SIAE
- \* soutien aux actions de rénovation énergétique
- \* développement et soutien au PTCE
- \* contribution aux offres locales de service
- \* accompagnement du numérique dans le quartier
- \* aide à l'émergence de « tiers lieux numériques »

### **ARS**

- \* maintien des financements pour le CSAPA et le CAARUD avec des CPOM
- \* maintien des financements pour les actions locales via l'AAP
- \* maintien du financement du CMP
- \* médiatisation du plan « cancer » dans le quartier
- \* soutien financier pour l'installation de Praticiens Territoriaux de Médecine Générale dans le quartier
- \* maintien de l'AAP pour la création de MSP dans le quartier

### **L'intervention de la Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de l'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

- 1- En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :
  - o L'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
  - o Le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
  - o Les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...)
- 2- En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- o Les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);

- 
- o Les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études de gestion des ressources...);
  - o Les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbain des quartiers :

- o Construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- o Opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

- 3- En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.



---

## 6. LES ANNEXES

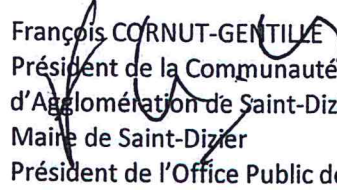
---

- Annexe 1. La synthèse du diagnostic
- Annexe 2. Principaux enjeux identifiés du contrat de ville par pilier
- Annexe 3. La stratégie globale de service aux familles
- Annexe 4. Bilan de l'étude réseau santé
- Annexe 5. La Stratégie Intercommunale et Interdépartementale de Sécurité et de Prévention de la délinquance
- Annexe 6. ESSP
- Annexe 7. Le Plan Stratégique Local
- Annexe 8. Le PRIR
- Annexe 9. L'étude commerce
- Annexe 10. Avenant 2 Convention ANRU
- Annexe 11. Charte GUP
- Annexe 12. PLACI

Jean-Paul CELET  
Préfet de la Haute-Marne



François CORNUT-GENTILLE  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise  
Maire de Saint-Dizier  
Président de l'Office Public de l'Habitat

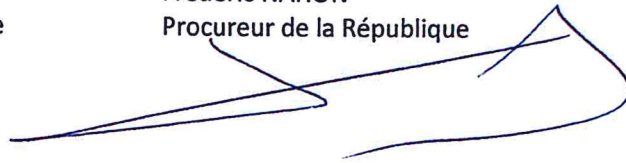


Bruno SIDO  
Président du Conseil Départemental

Jean-Paul BACHY  
Président de la Région Champagne-Ardenne

Raoul CARBONARO  
Président du Tribunal de Grande Instance  
Président du CDAD

Frédéric NAHON  
Procureur de la République

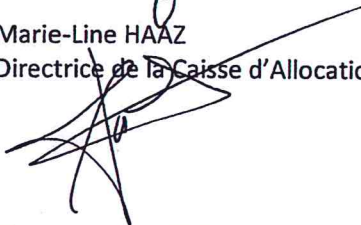


Jean-Paul OBELLIANNE  
Directeur Académique  
Par délégation du recteur de l'Académie de Reims

P/O



Marie-Line HAAZ  
Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales



Christophe VILLERS  
Président du Foyer Rémois

Jean-Luc COOPMAN  
Directeur de la Caisse des Dépôts de  
Champagne-Ardenne



François GUIOT  
Délégué territorial de l'Agence Régionale de  
Santé



Jean-Claude Georges WALTERSPIELLER  
Président de Plurial-Novilia

Jean-Michel FEUILLET  
Président de la Mission Locale

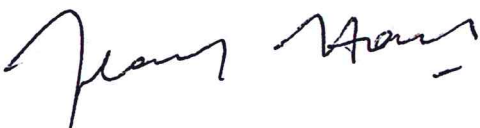


Djellali CHAOU  
Directeur territorial de Pôle Emploi

po. A. ZIGONI



Michel AUER  
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie



Jean-Louis MOUTON  
Président de la Chambre des métiers de la  
Haute-Marne

